



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 septembre 2020
Français
Original : anglais

Les femmes et la paix et la sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Lorsque l'année 2020 s'est ouverte, l'Organisation des Nations Unies espérait en faire une année de progrès décisifs par rapport aux engagements pris à l'échelle mondiale en faveur de l'égalité des genres et en ce qui concerne la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Face à la crise sans précédent engendrée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la détermination à faire respecter les engagements pris n'a pas faibli – au contraire, le sentiment d'urgence est plus fort que jamais.

2. Dans la note de synthèse sur l'impact de la COVID-19 sur les femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a averti que les progrès limités qui avaient été réalisés sur la voie de l'égalité des genres risquaient d'être réduits à néant¹. Les femmes constituent la majorité des membres des personnels de santé travaillant en première ligne, ce sont elles qui assument l'essentiel de la charge des soins et ce sont également elles qui seront les plus touchées par les conséquences économiques de la crise. Les femmes pâtissent déjà d'une augmentation de l'incidence des violences de genre. Expertes et experts craignent à juste titre que la pandémie serve de prétexte pour détourner les ressources de la santé des femmes, y compris de leur santé sexuelle et procréative, qu'elle ait des conséquences durables sur la participation des filles à l'éducation et l'emploi des femmes et que, dans un retour en arrière, on voit les droits des femmes érodés. La pandémie aura de profondes répercussions sur la paix et la sécurité internationales, notamment du fait de la marginalisation accrue des femmes dans la prise de décision politique, en particulier lorsque des accords de paix sont en cours de négociation ou dans les pays qui connaissent une période de transitions politiques. Plus généralement, il existe une forte corrélation entre l'inégalité des genres et le risque de conflit². Dans son discours sur l'égalité des genres de février, le Secrétaire général a noté qu'il y existait un lien direct entre la violence contre les femmes, l'oppression civile et les conflits ; des milliers de milliards de dollars ont été dépensés chaque

¹ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Note de synthèse sur l'impact de la COVID-19 sur les femmes », 9 avril 2020. https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/note_de_synthese_-_l'impact_de_la_covid-19_sur_les_femmes_et_les_filles.pdf.

² Banque mondiale et Organisation des Nations Unies, Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents (Washington, Banque mondiale, 2018).



année pour la paix et la sécurité, mais il faut se demander : la paix de qui ? la sécurité de qui ?

3. Dans sa résolution 2532 (2020), le Conseil de sécurité a reconnu le rôle essentiel que les femmes jouent dans la lutte contre la COVID-19, et demandé que des actions concrètes soient entreprises pour minimiser ces effets et faire en sorte que les femmes et les jeunes participent pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une riposte appropriée et durable à la pandémie. Au cours des deux dernières décennies, le Conseil de sécurité a adopté 10 résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, toutes axées sur l'importance des droits humains des femmes et sur le leadership des femmes dans la prévention et la gestion des crises. Nombre des meilleurs exemples de leadership durant la pandémie ont été donnés par des femmes, mais pourtant les femmes ne dirigent que 7 % des pays. D'après les résultats d'une enquête menée dans 30 pays dotés d'équipes spéciales et de comités contre la COVID-19, les femmes ne représentaient que 24 % de leurs membres en moyenne³. Dans les pays touchés par un conflit⁴, la représentation des femmes dans les équipes spéciales contre la COVID-19 est encore plus faible (18 %)⁵.

4. Au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité se trouve un programme de prévention des crises. Dans les pays touchés par des conflits, les organisations et les réseaux de femmes sont une bouée de sauvetage pour leurs communautés et les groupes à risque. Si c'est à l'État qu'il incombe en premier lieu de gérer les urgences de santé publique, il s'avère que les groupes de femmes font preuve d'un leadership essentiel dans les situations d'urgence et jouent un rôle clé dans le maintien de la cohésion sociale et la prévention de nouveaux conflits et de l'instabilité. Ils bénéficient de la confiance des populations et de leur capacité d'information, ce qui est essentiel pour gérer les messages de santé publique pendant une pandémie. À moins d'être soutenues financièrement, ces organisations courent le risque de devoir interrompre leurs activités.

5. Au cours de l'année écoulée, les femmes ont été à l'avant-garde des mouvements sociaux qui ont vu les gens descendre dans la rue pour réclamer leurs droits, l'égalité, un nouveau contrat social et une action climatique plus ambitieuse. L'une des caractéristiques les plus commentées de ces mouvements sociaux, y compris dans des pays comme l'Algérie, le Chili, la Colombie, Haïti, l'Irak, le Liban et le Soudan, était que les femmes de tous âges s'y sont illustrées par leur leadership. D'après les études disponibles, il existe une forte corrélation entre la participation des femmes en première ligne et les chances qu'un mouvement social utilise des méthodes non violentes et parvienne à ses fins, même dans des contextes très répressifs⁶.

6. L'ampleur des mouvements sociaux conjuguée à la fragilité des accords de paix et à la pandémie mondiale sonne un signal d'alarme : il est urgent d'édifier des sociétés plus égalitaires et inclusives. Si l'on ignore les leçons tirées de décennies de

³ Care International, « Most countries fail to include women in their COVID-19 response teams and plans », communiqué de presse, 9 juin 2020. Consultable à l'adresse suivante : www.care-international.org/news/press-releases/most-countries-fail-to-include-women-in-their-covid-19-response-teams-plans.

⁴ Pays dont la situation figure parmi les questions dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et qu'il a examinées en séance au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pays dans lesquels une mission de maintien de la paix ou une mission politique spéciale était en cours en 2019, et pays qui ont bénéficié en 2019 de ressources provenant du Fonds pour la consolidation de la paix au titre de programmes.

⁵ Analyse par ONU-Femmes des données disponibles concernant 12 situations dont le Conseil de sécurité est saisi.

⁶ Erica Chenoweth et autres, « Women's participation and the fate of nonviolent campaigns: a report on the Women in Resistance (WiRe) data set », document préparé pour la One Earth Future Foundation, Broomfield, Colorado, 2019.

militantisme des femmes en faveur de la paix et nos propres engagements envers les femmes et la paix et la sécurité, cela aura des répercussions durables et intergénérationnelles sur les femmes, et nuira à l'efficacité des efforts que nous faisons collectivement pour atteindre les objectifs de développement durable.

7. Le présent rapport est particulièrement opportun, non seulement parce que c'est le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, mais aussi parce nous ne pouvons pas renoncer aux progrès accomplis de haute lutte en ce qui concerne l'égalité des genres et la paix alors même que nous entendons reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Le présent rapport s'appuie sur une analyse des progrès et des tendances à partir des données et informations communiquées par les entités des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et la société civile et par des sources mondialement reconnues. Les principales constatations sont les suivantes :

a) Entre 1992 et 2019, 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires dans le cadre des principaux processus de paix étaient des femmes⁷ ;

b) Dans le monde entier, le pourcentage d'accords de paix comportant des dispositions relatives à l'égalité des genres a augmenté, passant de 14 à 22 % entre 1995 et 2019⁸ ;

c) En mai 2020, 5,4 % des effectifs militaires des Nations Unies et 15,1 % des effectifs de police étaient des femmes, contre respectivement 3 et 10 % en 2015⁹ ;

d) L'Organisation des Nations Unies a vérifié que 102 femmes qui étaient des défenseuses des droits humains, des journalistes et des syndicalistes avaient été tuées dans 26 pays touchés par des conflits entre 2015 et 2019, un chiffre probablement en-deçà de la réalité ; on s'attend à une augmentation de ce type d'affaires, en raison des restrictions de la mobilité et de la réduction des mesures de protection mises en place pour lutter contre la pandémie¹⁰ ;

e) La proportion de députées dans les parlements nationaux est passée de 13,1 % en 2000 à 24,9 % en 2020. Dans les pays touchés par un conflit, la représentation des femmes dans les parlements reste moindre (18,9 %)¹¹ ;

f) La proportion de femmes dans les parlements nationaux des pays dans lesquels sévit un conflit ou qui sortent d'un conflit est deux fois plus grande lorsque des quotas sont prévus par la loi (23 %, contre 10,8 %), et la proportion de femmes dans les structures décisionnaires des collectivités est de 26 % lorsque des quotas sont imposés, soit trois fois plus que lorsqu'il n'y en a pas¹² ;

⁷ Council on Foreign Relations, « Women's participation in peace processes ». Consultable à l'adresse <https://www.cfr.org/interactive/womens-participation-in-peace-processes>.

⁸ Données de la University of Edinburgh, PA-X Peace Agreements Database, version 3. Consultable à l'adresse suivante : www.peaceagreements.org/.

⁹ Données du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel. Consultable à l'adresse <https://peacekeeping.un.org/fr/standards-of-conduct>.

¹⁰ Données du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), en coopération avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

¹¹ Au 1^{er} janvier 2020. Niger et Yémen non compris. Calculs d'ONU-Femmes sur la base des informations communiquées au titre de l'indicateur 5.5.1 des objectifs de développement durable.

¹² Données sur la proportion de femmes dans les parlements nationaux et les structures décisionnaires des collectivités obtenues auprès de la Division des statistiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Base de données des indicateurs des objectifs mondiaux de développement durable. Consultable à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>. Données sur les quotas de femmes communiquées par l'Institut international pour la démocratie et

g) Au mois de juillet 2020, 85 États Membres (44 % des Membres des Nations Unies) avaient traduit le programme pour les femmes, la paix et la sécurité en plans d'action nationaux, alors qu'ils n'étaient que 53 en 2015 et 19 en 2010, mais seuls 24 % d'entre ces États avaient établi un budget pour mettre en œuvre ces plans au moment de leur adoption ; et 55 plans d'action locaux sur les femmes et la paix et la sécurité avaient été adoptés, dans 16 pays¹³ ;

h) Au cours des cinq premières années qui ont suivi l'adoption de la résolution 1325 (2000), seulement 15 % des résolutions du Conseil de sécurité comportaient des références explicites aux femmes et aux questions de paix et de sécurité ; entre 2017 et 2019, ce pourcentage a atteint environ 70 %¹⁴ ;

i) Le montant total de l'aide bilatérale promise en appui aux efforts de promotion de l'égalité des genres dans les pays fragiles et touchés par des conflits a continué d'augmenter, atteignant 20,5 milliards de dollars par an entre 2017 et 2018, contre 18 milliards de dollars par an entre 2015 et 2016 ; Cependant, le montant de l'aide bilatérale dispensée aux organisations de femmes a stagné, représentant 0,2 % du total de l'aide bilatérale¹⁵ ;

j) En 2019, les dépenses militaires mondiales ont atteint 1 900 milliards de dollars, soit la plus forte augmentation annuelle en dix ans, mais seuls 30 % des plans d'action nationaux incluent le désarmement comme domaine d'action prioritaire¹⁶.

II. Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en 2020 : progrès, défis et questions nouvelles

8. De nombreuses lacunes ont été mises en évidence dans le précédent rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800), qui comportait une évaluation de l'application des recommandations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité pertinentes pour le système des Nations Unies, issues des trois examens sur la paix et de la sécurité entrepris en 2015¹⁷. Il est grand temps de rehausser la qualité de l'action à tous les niveaux (du règlement local et informel des conflits aux négociations de paix formelles, dans la salle du Conseil de sécurité et dans les bureaux où sont décidés les plans et les budgets pour la consolidation de la paix et le relèvement) et de veiller à ce que tous ces processus s'interconnectent sans faille. Lorsque des décisions sont appuyées et encouragées à un certain niveau, elles doivent ensuite être mises en pratique à un autre. Par exemple, dans les conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye (S/2020/63, annexe I), approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2510 (2020), il a été demandé que les femmes participent pleinement, effectivement et véritablement aux activités visées, et pourtant, dans les trois volets du dialogue intra-libyen facilité par la MANUL sur les questions de sécurité et les

l'assistance électorale, Université de Stockholm et Union interparlementaire, base de données mondiale des quotas de femmes. Consultable à l'adresse www.quotaproject.org.

¹³ Analyse des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, ONU-Femmes.

¹⁴ Données tirées des rapports du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité pour les années correspondantes.

¹⁵ Données tirées du Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Consultable à l'adresse <http://stats.oecd.org>.

¹⁶ Stockholm International Peace Research Institute, « Global military expenditure sees largest annual increase in a decade - says SIPRI - reaching \$1917 billion in 2019 », 27 avril 2020. Consultable à l'adresse suivante : www.sipri.org/media/press-release/2020/global-military-expenditure-sees-largest-annual-increase-decade-says-sipri-reaching-1917-billion.

¹⁷ Les trois examens figurent dans les documents suivants : Radhika Coomaraswamy, « Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : une étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies » (étude menée pour ONU-Femmes), 2015) ; A/70/95-S/2015/446 ; A/69/968-S/2015/490.

questions politiques et économiques, la majorité écrasante des représentantes et représentants libyens est composée d'hommes¹⁸.

9. Dans le précédent rapport, six domaines nécessitant une action accélérée ont été soulignés : la participation pleine et entière des femmes aux processus de paix et la mise en pratique des conclusions ; l'accès des femmes à la sécurité économique et aux ressources ; la protection et le soutien des défenseuses des droits humains et des artisanes de la paix ; l'accroissement du nombre et de l'influence des femmes dans les missions de maintien de la paix et dans les forces nationales de sécurité ; le financement de l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; l'engagement de la responsabilité des dirigeantes et dirigeants des Nations Unies dans les résultats obtenus au regard des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, de la réalisation des objectifs à l'amélioration de l'analyse et des messages.

10. Le rapport contenait des informations sur les progrès réalisés dans ces domaines et d'autres domaines du programme et accordait une attention particulière aux suites données aux engagements concrets pris et aux recommandations formulées dans le rapport précédent. Désormais, il convient de mieux tenir compte des formes croisées de discrimination que subissent de nombreuses femmes du fait de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs capacités, de leur statut économique, de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, et de réfléchir à l'élimination des obstacles structurels afin d'accroître la participation d'un ensemble diversifié de femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la construction de la paix.

11. Les réformes des Nations Unies se renforçant mutuellement qui ont été entreprises dans les domaines de la gestion, de la paix et de la sécurité ainsi que du développement jettent des bases solides pour une approche cohérente des processus d'analyse, de planification et de programmation inclusifs, y compris des approches tenant compte des questions de genre. Certains progrès sont déjà évidents dans l'intégration des équipes de direction et des exercices d'analyse au Siège et sur le terrain, dans des contextes tels que la transition en Haïti ou au Soudan. Toutefois, il faut faire davantage pour placer les femmes au centre des plans de l'Organisation en matière de développement, de paix et de sécurité, d'action humanitaire et de relance post-pandémie à long terme. Intégrée à toutes les réformes, la stratégie de parité du Secrétaire général a eu une forte incidence sur le nombre de femmes dans les opérations de paix, un engagement clé pris au regard des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

A. Faire progresser l'égalité des genres et la participation véritable des femmes aux processus de paix et aux transitions politiques

12. Les artisanes de la paix et les mouvements féministes réclament depuis longtemps la fin des lois et des pratiques discriminatoires, qui empêchent ou limitent l'accès des femmes à la justice et aux perspectives sociales, politiques et économiques. En 2019, l'étudiante et militante soudanaise, Alaa Salah, s'adressant au Conseil de sécurité lors du débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, a déclaré que si les femmes n'étaient pas représentées à la table de négociation et si elles ne pouvaient pas se faire entendre au Parlement, alors leurs droits ne seraient pas respectés, les lois discriminatoires et restrictives resteraient inchangées, et le cycle de l'instabilité et de la violence perdurerait (voir [S/PV.8649](#)).

13. La participation pleine, égale et véritable des femmes et la défense des droits des femmes doivent immédiatement être inscrites au cœur de toutes les approches de

¹⁸ Tous les représentants des volets sécurité et économique sont des hommes, et seulement 7 des 26 participantes et participants du volet politique sont des femmes.

la prévention et du règlement des conflits et des efforts de relèvement, non seulement en exposant et en combattant la discrimination et les préjugés ayant trait au genre dans la planification et la prise de décision, mais aussi en veillant à la mise en place de fondations solides permettant la participation inclusive des femmes. Il existe suffisamment de connaissances et de bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer, telles que la conception de processus de paix inclusifs, qui devraient être utilisées et encouragées par tous les médiateurs ou médiatrices. Cependant, la cause principale de l'absence de progrès demeure l'absence de volonté politique, en particulier de la part des parties à un conflit, d'honorer pleinement les engagements mondiaux pris dans le cadre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, à tous les stades des processus de paix. Des engagements plus réels, des politiques et des cadres de responsabilité renforcés pour les États Membres, les organisations régionales et les Nations Unies, ainsi que de nouvelles initiatives des États Membres, telles que l'initiative « Engagement 2025 » de la Finlande et de l'Espagne, pourraient provoquer un changement radical, qui se mesurerait non seulement en termes quantitatifs à la table des négociations, mais aussi en termes d'approches inclusives et genrées de la prévention et du règlement des conflits, et serait tangible dans la conception et la mise en œuvre des accords de paix.

14. Le 23 mars 2020, face à la propagation de la pandémie de COVID-19 dans le monde, le Secrétaire général a appelé à un cessez-le-feu mondial, soit une cessation immédiate des hostilités sur toute la planète pour renforcer l'action diplomatique, aider à créer les conditions permettant l'acheminement d'une aide vitale et apporter de l'espoir aux endroits qui étaient parmi les plus vulnérables à la pandémie. Par la suite, devant la montée inquiétante de la violence à l'égard des femmes durant la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement y associées, il a lancé un appel à la fin de la violence partout dans le monde, des zones de guerre aux domiciles particuliers. Les États Membres, les parties à un conflit, les organisations régionales et les acteurs de la société civile, dont de nombreuses organisations de femmes, ont promptement répondu à ces appels, soit en apportant leur soutien, soit en prenant des mesures concrètes. Dans sa résolution 2532 (2020), le Conseil de sécurité a fait sien l'appel au cessez-le-feu mondial et déclaré avoir conscience du risque de voir de fragiles processus de paix dérailler dans le sillage de la pandémie. Le soutien à l'inclusion des femmes est plus important que jamais, tout comme l'est le lien entre la paix et la sécurité au niveau individuel et au niveau international, lien figurait au cœur du programme il y a 20 ans.

15. Dans l'ensemble, les progrès réalisés à l'échelle mondiale concernant l'exercice du droit des femmes à participer de manière égale et véritable aux décisions concernant l'avenir de leur pays à tous les stades des processus de paix restent insuffisants. Entre 1992 et 2019, les femmes ne représentaient que 13 % des négociateurs et négociatrices, 6 % des médiateurs et médiatrices et 6 % des signataires dans le cadre des principaux processus de paix qui étaient observés dans le monde par le Council on Foreign Relations. Bien que la participation des femmes se soit accrue, environ 7 processus de paix sur 10 n'incluaient toujours pas de médiatrices ou femmes signataires, l'absence de ces dernières indiquant que peu de femmes remplissent des fonctions de haut niveau en tant que négociatrices, garantes ou témoins¹⁹. La collecte et la publication en temps réel des données sur la participation des femmes aux processus de paix pourraient exercer une pression sur tous les acteurs et les conduire ainsi à garantir l'inclusion des femmes. La participation des femmes n'est pas négociable. Davantage d'hommes doivent prendre les devants et jouer leur rôle pour briser le cycle de l'exclusion.

¹⁹ Council on Foreign Relations, « Women's participation in peace processes ».

16. En réponse au rapport précédent et à la résolution 2493 (2019) du Conseil de sécurité, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a commencé à tenir des réunions stratégiques de haut niveau adaptées au contexte concerné afin de concevoir et de soutenir des processus de paix inclusifs. Durant la première réunion de ce type, qui s'est tenue virtuellement en avril 2020 avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, les participantes et participants ont envisagé des mesures qui permettraient de renforcer l'intégration des questions de genre dans le processus de paix yéménite et ont notamment examiné l'efficacité et l'influence du Groupe consultatif technique des femmes yéménite. Le partage des résultats de ces sessions avec le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ainsi que le maintien d'un dialogue soutenu avec les dirigeantes et les artisanes de la paix, aideraient à définir les priorités, y compris pour les femmes déplacées. Des mesures sont également prises pour remédier au déséquilibre entre les genres dans les équipes de médiation. En 2019, les équipes soutenant les processus de paix menés par les Nations Unies ou dirigés conjointement comprenaient en moyenne 30 % de femmes.

17. Dans le contexte du rétrécissement des espaces physiques, civiques et politiques, les consultations et dialogues virtuels menés à la recherche de nouvelles voies pour assurer une participation véritable des femmes aux processus de paix, ont été des efforts bienvenus, tels que ceux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Dans le même temps, il est important de reconnaître que les consultations, qu'elles soient en ligne ou en personne, ne peuvent se substituer à la participation directe. En outre, les initiatives d'inclusion numérique nécessitent des efforts ciblés pour combler les écarts entre les genres et d'autres lacunes dans l'accès au pouvoir, ainsi que dans l'accès aux technologies numériques. Il importe que tous les acteurs qui facilitent et appuient les processus de paix intensifient le soutien politique aux processus inclusifs et investissent dans des procédures et des technologies capables de toucher toutes les parties prenantes et permettre des dialogues véritables.

18. La composition des délégations aux pourparlers de paix en temps de guerre reflète le conflit et les structures de pouvoir régnant dans les sociétés concernées. Lorsque les structures décisionnelles excluent systématiquement les femmes des rôles visibles, les parties à des conflits sont plus susceptibles de les considérer comme n'étant pas chevronnées parce qu'elles n'ont pas participé auparavant, et leur potentiel n'est pas reconnu. Entre 2018 et 2019, le nombre de délégations de parties à des conflits dans les processus de paix menés par les Nations Unies ou dirigés conjointement incluant des femmes a diminué, mais il y a eu quelques progrès notables, comme dans les négociations de paix concernant la République centrafricaine, tenues à Khartoum en 2019, où une femme a représenté un groupe armé, participé directement aux négociations de paix et été une des signataires de l'accord. En août 2020, lorsque que le Gouvernement soudanais et les groupes armés du Darfour, du Kordofan méridional et du Nil Bleu ont signé huit protocoles en vue d'un accord de paix global, plusieurs femmes représentaient les groupes armés et ont été signataires pour quatre d'entre eux. C'est un signal important et un pas en avant pour le Soudan. En 2019, les présidents des discussions internationales de Genève ont lancé l'application d'une stratégie et d'un plan d'action communs des présidents concernant les femmes et la paix et la sécurité et ont systématiquement consulté des groupes de femmes de la société civile.

19. La sous-représentation des femmes est également évidente dans les négociations qui ne sont pas dirigées par les Nations Unies. Aucun des pourparlers bilatéraux entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban qui se sont tenus à Doha ne comptait de femmes afghanes. Le dialogue intra-afghan organisé conjointement par l'Allemagne et le Qatar, qui s'est tenu en juillet 2019 à Doha, a réuni des groupes de la société

civile afghane, des représentants du Gouvernement agissant à titre personnel et des représentants des Taliban. Sur les 67 participants, 10 étaient des femmes. Elles ont joué un rôle essentiel dans les pourparlers et contribué à instaurer un climat propice au dialogue. Trois des quatre femmes membres de l'équipe de négociation afghane étaient présentes à la cérémonie d'ouverture des négociations intra-afghanes entre l'Afghanistan et les Taliban qui s'est tenue en septembre, alors que la délégation des Taliban était composée exclusivement d'hommes.

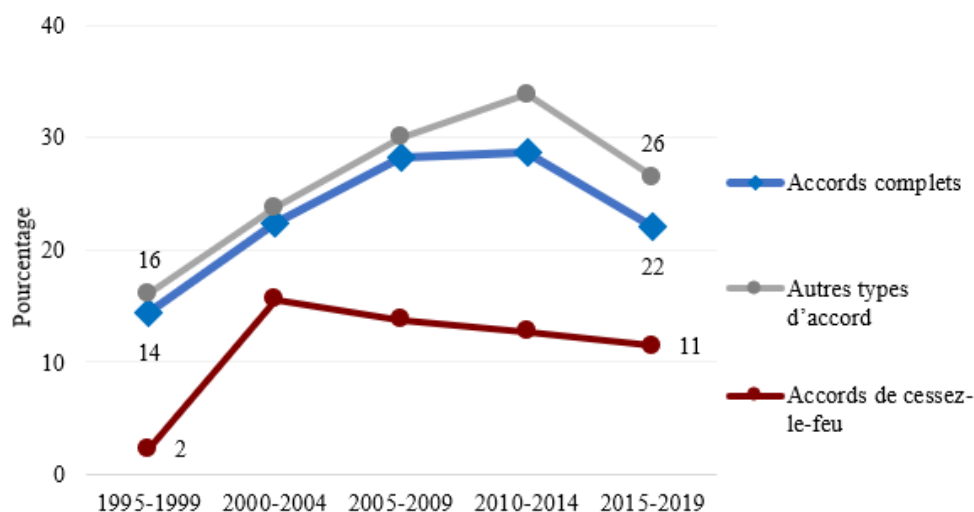
20. Il est essentiel d'adopter une approche à plusieurs volets qui accroît le nombre de femmes, promeut une perspective d'égalité des genres et s'appuie sur des discussions avec les groupes féministes et de défense des droits des femmes, y compris les défenseuses des droits humains et les artisanes de la paix. Les envoyés des Nations Unies ont travaillé avec des partenaires de l'ensemble du système des Nations Unies et des organisations de médiation tierces pour aider les parties prenantes à envisager de telles approches et les rendre opérationnelles. Les médiateurs et médiatrices sont censés promouvoir la participation directe des femmes et indiquer expressément qu'il s'agit d'une priorité, plutôt que de la considérer comme une question qui ne peut être abordée qu'une fois la paix rétablie entre les parties belligérantes. À cette fin, ils doivent étudier toutes les stratégies possibles, y compris les mesures d'incitation et les mesures temporaires spéciales. En 2019, les conseils consultatifs ont représenté d'importants espaces de consultation et de concertation pour les femmes, notamment en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, mais ils ne se substituent pas à la participation directe des femmes. Grâce à la tenue de consultations régulières avec le Comité consultatif des femmes syriennes et à la poursuite des activités de sensibilisation menées par le Bureau de l'Envoyé spécial, les femmes, y compris les membres du Comité consultatif, ont obtenu 28 % des sièges à la Commission constitutionnelle pour la République arabe syrienne, notamment dans son organe de rédaction plus restreint. La création d'un troisième bloc composé d'experts syriens, de membres de la société civile et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer la représentation des femmes et la présence d'interlocuteurs indépendants. C'est un modèle qu'il faudra envisager de suivre dans d'autres processus. Cependant, la représentation quantitative n'est qu'une première étape. La représentation symbolique, superficielle, précipitée ou ponctuelle des femmes, sans possibilité réelle d'influencer l'issue des processus, ne peut être considérée comme suffisante ou acceptable, en particulier dans les processus soutenus par les Nations Unies, d'autant plus que cette représentation insuffisante prive les processus de perspectives et d'apports précieux.

21. Les médiateurs et médiatrices doivent assurer la participation des représentantes et représentants des mouvements sociaux et des organisations qui défendent les priorités centrales concernant les femmes et la paix et la sécurité. Historiquement, la participation des femmes aux processus de paix officiels a souvent été initiée et obtenue grâce à la pression concertée des organisations de femmes et de dirigeantes ou dirigeants individuels. En 2019, les Nations Unies ont mené des consultations régulières avec les organisations de femmes de la société civile dans les quatre processus de paix actifs qu'elles dirigeaient, seules ou conjointement. En République centrafricaine, ces travaux ont abouti à l'inclusion de dispositions sur l'égalité des genres dans l'accord final. En Iraq et au Liban, les missions des Nations Unies ont dialogué avec des femmes participant à des mouvements de protestation et soutenu les réformes visant à promouvoir et à protéger les droits des femmes. En Haïti et en Iraq, les missions ont œuvré pour que les auteurs de meurtres ou d'enlèvement de manifestantes soient tenus responsables de leurs actes. En République démocratique du Congo, la mission soutient un réseau de femmes médiatrices afin de renforcer la participation des femmes et leur contribution aux dialogues communautaires et au règlement des conflits au niveau local.

22. Une analyse des tendances pour la période de 1995 à 2019 révèle que, mondialement, le pourcentage d'accords de paix²⁰ comportant des dispositions sur l'égalité des genres a augmenté au fil du temps (de 14 à 22 %), tout en restant décevant dans l'ensemble (voir figure 1). Ce pourcentage est beaucoup plus faible pour les accords partiels, en particulier les accords de cessez-le-feu. Entre 2015 et 2019, seuls 11 % des accords de cessez-le-feu comportaient des dispositions sur l'égalité des genres, contre 26 % des autres types d'accords de paix. Cette situation est aggravée par la faible représentation des femmes dans les mécanismes de contrôle du cessez-le-feu.

Figure 1

Pourcentage d'accords de paix comportant des dispositions sur l'égalité des genres, 1995-2019



Source : PA-X Peace Agreements Database.

Note : Les autres types d'accords comprennent les autres accords partiels et les accords globaux et de mise en œuvre.

23. Les négociations de paix font évidemment l'objet de la plus grande attention mais, une fois les accords de paix signés, la sous-représentation des femmes se reproduit généralement dans les comités et organes mis en place pour les appliquer. Au Mali, plus de quatre ans après la signature de l'accord de paix, la proportion des femmes était de 3 % à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, de 6 % au Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, de 20 % à la Commission vérité, justice et réconciliation et de 4 % aux sous-comités du Comité de suivi de l'Accord. Et il n'y avait aucune femme dans plusieurs autres commissions. Ces chiffres dérisoires représentaient cependant une amélioration par rapport à la première année, où il n'y avait qu'une femme parmi les quelque 70 membres du Comité de suivi de l'Accord et de ses quatre sous-comités techniques. Au Soudan du Sud, seuls deux comités ont atteint le quota de 35 % de femmes fixé dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud. Bien que 20 %

²⁰ Données de la PA-X Peace Agreements Database, les accords de paix étant définis comme des documents officiels, publics, issus des discussions tenues entre les protagonistes d'un conflit et établis en commun par l'ensemble ou une partie d'entre eux en vue de mettre un terme à ce conflit.

des comités soient présidés par des femmes, celles-ci ne représentent en moyenne que 18 % des membres de ces organes nationaux, ce chiffre étant le résultat du militantisme soutenu des organisations de femmes qui ont réussi à améliorer la représentation féminine au cours de l'année 2019. En République centrafricaine, le pourcentage de femmes dans les mécanismes formels de suivi de l'accord de paix est de 17 % au niveau national et de 23 % au niveau local. La Colombie offre une rare exception, les femmes y étant mieux représentées et l'application des dispositions sur l'égalité des genres dans l'accord de paix faisant l'objet d'un suivi effectif du Gouvernement et de groupes de la société civile.

B. Maintien de la paix et opérations de paix tenant compte des questions de genre

24. Les femmes et la paix et la sécurité constituent l'une des grandes priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui comprend des engagements concernant la pleine participation des femmes aux processus de paix et aux processus politiques, l'intégration systématique du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre, de l'analyse et de l'établissement de rapports, et une plus grande représentation des femmes dans les opérations de paix. Des progrès ont été réalisés dans chacun de ces domaines.

25. Il convient d'utiliser toutes les ressources et compétences des opérations de paix des Nations Unies pour permettre aux femmes de diriger et de créer des solutions politiques. Les partenariats avec les dirigeantes féministes locales et les organisations de défense des droits des femmes revêtent une importance cruciale. Dans le nord du Mali, par exemple, la mission des Nations Unies et ONU-Femmes ont mis en place une « Case de la Paix » pour réunir 76 organisations de femmes de divers groupes ethniques ayant des objectifs communs de consolidation de la paix. La mission a également travaillé avec l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations de la société civile et le Gouvernement pour augmenter le pourcentage de femmes dans les organes de mise en œuvre de l'accord de paix. En République centrafricaine, les femmes ne représentaient que 10 % des participantes et participants actifs et des observatrices et observateurs lors des négociations de l'accord de paix signé en 2019, et même ce résultat avait nécessité une importante mobilisation coordonnée de l'Union africaine, des Nations Unies et des groupes de la société civile, notamment le Réseau des femmes d'influence en Afrique et le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation. Au Soudan du Sud, 28 % des participantes et participants aux négociations de paix locales appuyées ou suivies par la mission des Nations Unies étaient des femmes. Ces opérations de paix ont : aidé des Darfouriennes à participer aux discussions menées à Khartoum sur la transition politique et à créer une plateforme permettant aux femmes d'influencer le processus de paix à Djouba ; consulté des femmes de Misseriya et Ngok Dinka dans le cadre des mécanismes de prévention des conflits intercommunautaires à Abyei ; facilité la participation des Maliennes aux élections de 2020, ce qui a fait passer leur représentation au parlement de 10 à 28 %, malgré les difficultés supplémentaires causées par la pandémie de COVID-19.

26. Pour rendre les transitions politiques inclusives, le Conseil de sécurité devrait plus systématiquement émettre des instructions et des mandats spécifiques visant à intégrer les questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Bien que les combattantes représentent un faible pourcentage des cas de démobilisation dans les missions de maintien de la paix, l'exécution de projets de réduction de la violence communautaire a montré que les femmes avaient une influence positive pour ce qui est d'atténuer les conflits locaux, prévenir le recrutement dans les groupes armés,

rendre la réintégration plus durable et renforcer la résilience des communautés. En République démocratique du Congo et au Mali, par exemple, les femmes représentent la moitié des bénéficiaires des projets communautaires de réduction de la violence.

27. Des résultats ont également été enregistrés grâce à la mise en œuvre de nouveaux outils de responsabilisation et d'orientations stratégiques, comme la normalisation de l'intégration des questions de genre dans l'analyse de conflit dans le cadre de la planification des transitions ou encore l'inscription d'un objectif spécial relatif aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les pactes des hautes représentantes ou hauts représentants. Ces résultats n'ont pu être obtenus que parce que les opérations de paix disposent de compétences pour les questions de genre, et ce grâce aux États Membres qui soulignent l'importance de ces compétences dans le cadre des mandats du Conseil de sécurité et des négociations budgétaires. Les missions politiques qui ont succédé à deux des plus grandes missions de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti et au Soudan ont systématiquement intégré les considérations d'égalité des genres dans leur planification et leurs mandats. L'amélioration des rapports a donné plus de visibilité aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et peut également conduire à des résultats plus positifs et durables. Ainsi, en République démocratique du Congo, le nombre d'agentes pénitentiaires est passé à 25 %, et la mission a renforcé les patrouilles et la surveillance dans 18 zones où les besoins de sécurité des femmes sont plus importants, en se basant sur des cartes sectorisées tenant compte des questions de genre. Au Liban, les commandants de secteur de mission et les commandants de bataillon doivent remplir des critères de performance précis concernant les femmes et la paix et la sécurité.

28. Les effectifs en uniforme des Nations Unies comptent plus de 82 000 membres répartis dans 22 opérations de paix. Depuis le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), la représentation des femmes a commencé à augmenter, après plusieurs années de stagnation. En mai 2020, les femmes représentaient 5,4 % des effectifs militaires et 15,1 % des effectifs de police dans les opérations de maintien de la paix, contre respectivement 3,3 et 10,2 % en 2015 (voir figure 2).

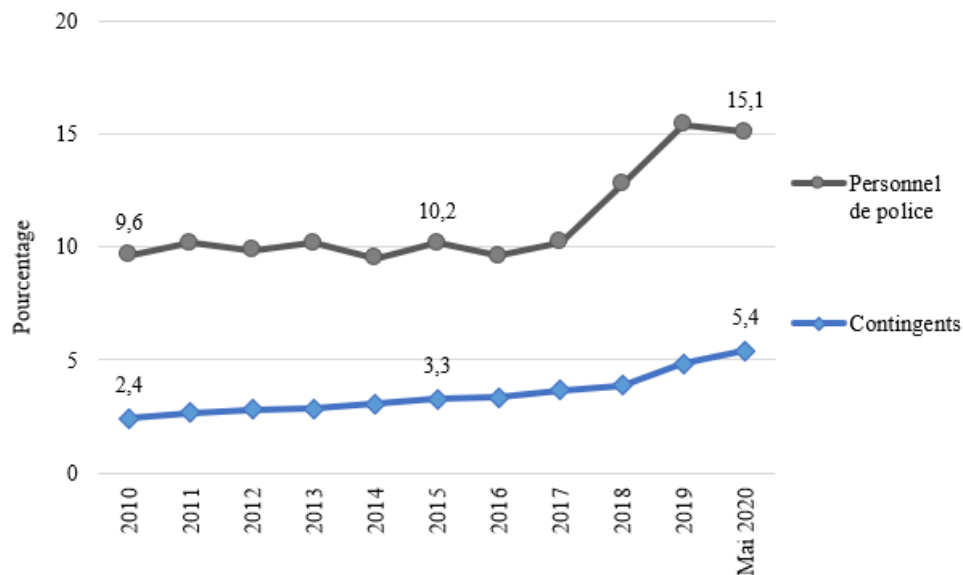
29. En octobre 2019, la Vice-Secrétaire générale a entrepris une mission de solidarité de haut niveau avec des représentantes et représentants de l'Union africaine dans la Corne de l'Afrique et a rencontré des soldates de la paix, qui ont informé la mission de l'éventail des problèmes auxquels elles faisaient face, notamment le harcèlement sexuel, des installations insuffisantes ou inadéquates et le manque d'accès à des articles d'hygiène de base tels que des serviettes hygiéniques. Elles ont également exprimé leur insatisfaction devant le fait que, malgré leurs qualifications, beaucoup d'entre elles étaient principalement affectées à des tâches administratives. Les équipes sur place, y compris dans les missions et les agences de développement, en partenariat avec les États Membres, cherchent des solutions à ces problèmes.

30. Les tendances positives observées dans les composantes d'appui au maintien de la paix traditionnellement dominées par les hommes sont les bienvenues. Le nombre de femmes occupant des postes techniques dans l'action antimines a augmenté, passant de 3 % en 2017 à 19 % en 2020. Le pourcentage de femmes dans les effectifs de personnel fourni par des gouvernements aux services pénitentiaires et judiciaires a augmenté, passant de 25 % en 2018 à 29 % en 2019, et dépassé ainsi les objectifs fixés. En adoptant la résolution 2538 (2020) – la première résolution sur le maintien de la paix entièrement consacrée à la représentation des femmes – le Conseil de sécurité a clairement affirmé l'importance de cette question. L'Initiative Elsie, menée par le Canada, et tous les pays qui y ont adhéré ou qui soutiennent le Fonds de l'Initiative Elsie méritent d'être félicités. L'Initiative a pour objectif d'appuyer et d'encourager les mesures visant à accroître la participation véritable des femmes en

uniforme aux opérations de paix des Nations Unies, conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'étude mondiale menée en 2015²¹.

Figure 2

Proportion de femmes dans le personnel de police et les contingents des missions de maintien de la paix des Nations Unies, 2010-2020



Source : Département des opérations de paix et Département de l'appui opérationnel. Consultable à l'adresse : <https://peacekeeping.un.org/fr/gender>.

31. Les choses évoluent certes sur une voie positive, mais il reste encore un long chemin à parcourir. Le dialogue avec les organisations de la société civile peut parfois être ponctuel, lié à certains événements et performatif, plutôt que régulier, participatif et substantiel. Il faut agir davantage pour que les échanges de fond avec les organisations de femmes de la société civile et les défenseuses des droits humains deviennent le cadre opérationnel central de toutes les missions des Nations Unies, conformément à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Au-delà des chiffres, les rapports des Nations Unies seront encore améliorés et incluront une analyse politique de l'engagement des missions dans ce domaine, y compris tout signe de retour de bâton ou de représailles, et une analyse des liens entre les normes de genre préjudiciables et les dynamiques de conflit. Ils viseront également à investir dans une communication fondée sur des données qui permette de mieux faire comprendre le rôle important que jouent les dirigeantes et les réseaux de femme dans la recherche de solutions politiques et la consolidation de la paix dans les contextes de maintien de la paix, ainsi que l'incidence favorable que le maintien de la paix des Nations Unies peut avoir sur la vie des femmes. En effet, des études récentes montrent les résultats en matière de santé maternelle, l'accès aux vaccins et les taux de scolarisation des filles se sont améliorés dans les zones où sont déployées des opérations de maintien de la paix²².

²¹ Radhika Coomaraswamy, « Prévenir les conflits ».

²² Theodora Ismene Gizelis et Xun Cao, « A security dividend: peacekeeping and maternal health outcomes and access », *Journal of Peace Research*, juillet 2019.

C. Protéger et promouvoir les droits humains des femmes et des filles en situation de conflit ou d'urgence humanitaire

32. À la fin de l'année 2019, Almaas Elman, militante des droits des femmes et travailleuse humanitaire, a été tuée par balle à Mogadiscio, quelques heures après avoir publié sur les médias sociaux le discours tenu par sa sœur à l'ONU sur l'importance de la réconciliation. Comme ses parents et ses deux sœurs, elle consacrait sa vie au service des autres et à la reconstruction de la Somalie. En juin 2019, Fatima « Natasha » Khalil, une spécialiste des droits humains de 24 ans qui était retournée en Afghanistan, elle aussi, pour aider les autres, a été tuée avec son chauffeur lors d'une nouvelle explosion à Kaboul. C'était une ancienne réfugiée et une farouche défenseuse des droits des femmes qui était retournée à Kaboul pour travailler à la Commission afghane indépendante des droits humains.

33. Dans 26 pays touchés par un conflit, les Nations Unies ont vérifié 102 meurtres de défenseuses des droits humains et de femmes journalistes ou syndicalistes commis entre 2015 et 2019, ce chiffre étant probablement inférieur à la réalité²³. En Colombie, le Bureau du Défenseur du peuple a fait état de 480 menaces contre des dirigeantes et des défenseuses des droits humains en 2019, notamment des insultes misogynes et des menaces de violence sexuelle. Au moins 12 d'entre elles ont été tuées, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente. En 2020, dès l'entrée en vigueur des mesures de confinement en réponse à la pandémie COVID-19 en Colombie, une militante des droits des femmes a été tuée devant chez elle et une tentative d'assassinat a été perpétrée contre une militante des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes. D'autres personnes ont été tuées dans les jours qui ont suivi, car les femmes dirigeantes sont devenues des cibles faciles lorsqu'elles se sont retrouvées confinées chez elles et le personnel de sécurité occupé à faire respecter les quarantaines. Les organisations de défense des droits des femmes sont également les plus touchées par la promulgation de lois qui réduisent l'espace civique. Outre la surveillance et les restrictions imposées dans certains pays par les lois antiterroristes, diverses autres restrictions appliquées aux organisations non gouvernementales peuvent être utilisées par les autorités pour cibler les acteurs de la société civile qui défendent la cause des femmes et des filles dans leurs communautés.

34. Bien davantage doit être fait pour soutenir les femmes et les organisations de défense des droits des femmes et leur lutte en faveur des droits humains, de la condamnation immédiate au suivi diligent. Dans la grande majorité des meurtres de défenseuses des droits des femmes, les victimes avaient déjà été menacées et n'avaient pas reçu la protection et le soutien nécessaires des autorités de l'État entre le moment où elles avaient signalé les menaces et celui où elles ont été assassinées. Les données disponibles montrent que nombre d'entre elles travaillaient sur les questions de santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, les droits des autochtones et les questions environnementales²⁴. La communauté internationale est invitée à fournir un financement durable aux organisations acheminant des fonds d'urgence aux défenseuses des droits humains qui sont en danger. Il est encourageant de constater que les stratégies et des réseaux nationaux de protection des défenseuses

²³ Données du HCDH, en coopération avec l'UNESCO et l'OIT. Des organisations telles que CIVICUS et Front Line Defenders font état de chiffres plus élevés.

²⁴ Front Line Defenders, « Analyse Globale 2019 », 11 janvier 2020. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.frontlinedefenders.org/fr/resource-publication/global-analysis-2019>.

des droits humains se multiplient et que des organismes nationaux de défense des droits humains fournissent un travail inlassable²⁵.

35. Dans son rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2020/487), le Secrétaire général a dressé un sombre bilan d'atrocités, décrivant 2 838 cas de violences sexuelles liées aux conflits vérifiés par les Nations Unies en 2019. Dans 96 % des cas, la violence visait les femmes et les filles, en violation des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité sur ce sujet depuis 2008. Bien que ces informations ne reflètent pas le nombre réel ni la prévalence de ce type de crimes, en raison de la sous-déclaration chronique due à l'inégalité des genres profondément ancrée, la peur, la stigmatisation et le manque d'accès aux services et aux mécanismes judiciaires, elles servent à illustrer leur gravité. Les répercussions de la violence sexuelle liée aux conflits peut se faire sentir sur plusieurs générations car, dans certains pays, les enfants nés d'un viol risquent de devenir apatrides et peuvent ne pas avoir accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services de base. Il s'agissait du neuvième rapport de ce type dans lequel le Secrétaire général dresse la liste des parties soupçonnées de manière crédible de commettre ou d'être responsables de viols et d'autres formes de violence sexuelle dans les pays et les situations dont le Conseil de sécurité est saisi. Au cours de la dernière décennie, 65 parties ont été inscrites sur la liste, dans onze pays, et jusqu'à présent une seule a été retiré de la liste, après avoir pris les mesures nécessaires. Le Secrétaire général a demandé que soient renforcées l'application des dispositions et sa surveillance, étant donné que 42 de ces parties n'ont pris aucun engagement pour mettre fin à ces graves violations des droits humains et que les comités de sanctions n'ont pas imposé à des individus ou à des entités des sanctions exclusivement pour violences sexuelles, bien que huit d'entre eux aient explicitement inclus ces crimes comme critères de désignation²⁶. Des recherches récentes confirment que les taux de violences sexuelles perpétrées par des personnes autres que le partenaire de la victime dans les pays touchés par des conflits sont extraordinairement élevés par rapport aux contextes non conflictuels²⁷.

36. L'attaque inadmissible contre la maternité de l'hôpital Sad Bistar à Kaboul en mai, qui a causé la mort de 24 civils, dont 16 femmes et nouveau-nés, a rappelé brutalement les nombreuses façons dont la vie des femmes et des filles est attaquée dans les pays touchés par des conflits. En Afghanistan, où le taux de sous-déclaration est élevé, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a recensé 27 cas de violence sexuelle liés au conflit (S/2020/487, par. 17). Elle a également documenté 204 autres cas de crimes graves de violence contre les femmes, dont 96 cas de « crimes d'honneur », 45 cas de mariages forcés et de mariages d'enfants et six menaces contre des défenseuses des droits humains. Au Yémen, les dirigeantes politiques et les militantes sont systématiquement ciblées par les houthistes depuis 2017, comme l'a expliqué le Groupe d'experts sur le Yémen créé en application de la

²⁵ Deux tiers des pays touchés par un conflit qui ont été examinés aux fins du présent rapport (29 sur 45) sont dotés d'institutions nationales de protection des droits humains qui sont entièrement ou partiellement en conformité avec les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). Il reste 14 pays sans institutions nationales des droits humains accréditées. Un tiers des institutions nationales des droits humains sont dirigées par des femmes, qui occupent les postes de présidente d'institutions de type commission ou de chef d'institutions de type bureau de médiation.

²⁶ Cependant, des crimes de violence sexuelle ont été ajoutés à la liste des infractions commises par 22 personnes et quatre entités en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Libye et au Soudan du Sud, bien que ces dernières aient principalement été visées par des sanctions pour d'autres motifs.

²⁷ Maureen Murphy et autres, « What works to prevent violence against women and girls in conflict and humanitarian crisis », note de synthèse établie pour le programme What Works to Prevent Violence, p. 8 ; consultable à l'adresse suivante : www.whatworks.co.za/documents/publications/355-p868-irc-synthesis-brief-report-Ir-26092019/file.

résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité, qui a appelé l'attention sur un réseau dirigé par le directeur du Département d'enquête criminelle à Sanaa (voir S/2020/313). Alors que le monde entrait dans une phase de confinement sans précédent en réponse à la pandémie COVID-19 et que les groupes féministes yéménites se joignaient à l'appel au cessez-le-feu mondial, les houthistes auraient attaqué la section féminine de la prison centrale de la ville de Taëz, tuant sept femmes et un enfant vivant avec sa mère détenue et blessant 26 autres femmes.

37. Au début de l'année 2020, l'escalade des tensions dans le nord-ouest de la République arabe syrienne a provoqué la fuite d'un million de personnes en deux mois, la plus grande vague de déplacements de masse depuis le début de la guerre il y a neuf ans. Certains enfants syriens sont tellement traumatisés qu'ils ne parlent plus, et le nombre d'accouchements prématurés, de fausses couches et de cas d'insuffisance pondérale à la naissance est en hausse. Outre les cas largement attestés de violence, d'enlèvement et de traite liés au genre, les femmes syriennes souffrent de la disparition ou de la détention de leur mari ou d'hommes de leur famille, notamment parce qu'elles risquent de perdre leurs droits légaux au logement ou à la terre si elles ne savent pas où se trouvent leur mari ou les hommes de leur famille ou ne détiennent pas de certificat de décès. Dans les situations de conflit partout dans le monde, les ménages dirigés par des femmes sont particulièrement menacés. En Ukraine, près de 70 % des ménages des deux côtés de la ligne de contact sont dirigés par des femmes, qui n'ont souvent aucun accès aux prestations sociales et un accès limité aux revenus ou à la protection. Au Yémen, les ménages dirigés par des femmes, en particulier dans les situations de déplacement, sont plus exposés au risque d'expulsion et expriment des niveaux extrêmes de souffrance mentale et émotionnelle.

38. Les violences perpétrées par le partenaire intime contre les femmes et les filles sont plus fréquentes que les violences sexuelles commises par des personnes autres que le partenaire, même en période de conflit et de crise humanitaire. Les résultats d'une enquête transversale menée dans trois régions du Soudan du Sud en proie à un conflit ont révélé que jusqu'à un tiers des femmes et des jeunes filles avaient été victimes d'une agression sexuelle commise par un tiers autre que leur partenaire au cours de leur vie. Cependant, les taux de violence entre partenaires intimes étaient plus élevés, allant de 54 à 73 %²⁸. On constate une augmentation alarmante de la violence entre partenaires intimes dans les situations de quarantaine, tant en termes de fréquence que de gravité. Les experts sont convaincus que les effets combinés de la pandémie de COVID-19 dans les zones de conflit entraîneront une augmentation des taux de mariage des enfants, d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de traite des personnes. Les femmes et les filles réfugiées et déplacées sont particulièrement exposées à ces risques. En 2018, les femmes et les filles représentaient environ 65 % des plus de 45 000 victimes détectées dans le monde, et pourtant, on constate une diminution du nombre de poursuites engagées contre les trafiquants²⁹. Il est préoccupant que l'épidémie de COVID-19 augmente les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en raison de la multiplication de stratégies d'adaptation négatives, des mesures d'isolement, du manque de responsabilisation, de la normalisation de la violence perpétrée par les hommes et les garçons, de l'accès limité à l'information, aux services et aux canaux de signalement et de l'inégalité d'accès à la nourriture et aux articles sanitaires.

39. Les femmes et les filles handicapées représentent plus de la moitié des personnes handicapées et près d'un cinquième des femmes dans le monde. Les femmes et les filles handicapées sont également représentées de manière

²⁸ Maureen Murphy et autres, « What works to prevent violence against women and girls », p. 8.

²⁹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), édition 2020 du Rapport mondial sur la traite des personnes (à paraître).

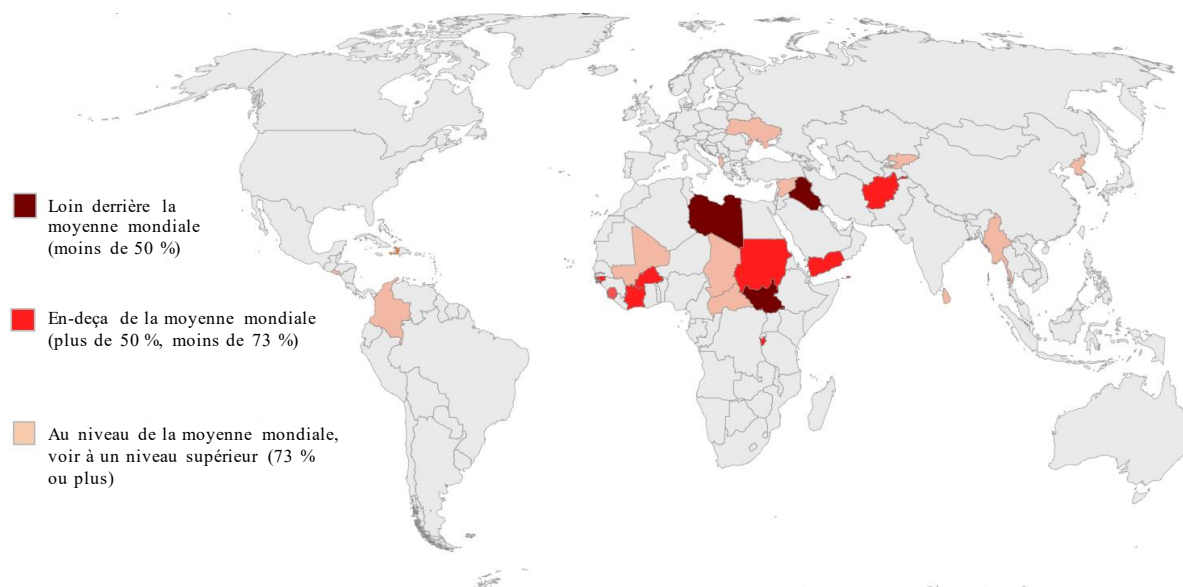
disproportionnée dans les situations de conflit. Ainsi, selon une évaluation des besoins humanitaires menée en République arabe syrienne en décembre 2019, 28 % de toutes les femmes déplacées dans ce pays avaient un handicap. Elles ont moins de chances d'être considérées comme prioritaires, d'avoir accès à l'aide humanitaire et d'être prises en considération dans la consolidation de la paix. La prise en compte des droits des femmes handicapées est prévue dans le mandat énoncé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2475 (2019).

40. Dans sa résolution 2122 (2013), adoptée à l'unanimité à sa 7044^e séance, le Conseil a noté la nécessité de ménager un accès sans discrimination à l'ensemble des services de santé sexuelle et procréative, y compris en cas de grossesse résultant d'un viol. En novembre 2019, dans le cadre des célébrations du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, l'engagement en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction a été renouvelé. Cependant, la pandémie de COVID-19 pose un problème considérable au regard de la santé féminine (voir figure 3). Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a averti que la pandémie pourrait conduire près de 50 millions de femmes supplémentaires à se retrouver privées d'accès à la contraception, notamment en raison de la rupture des chaînes d'approvisionnement, des restrictions de voyage et du détournement des ressources consacrées à la santé féminine vers d'autres services. En outre, en 2019, plus de 1 000 incidents de sécurité touchant les établissements sanitaires avaient été enregistrés, soit une augmentation considérable par rapport aux 795 incidents de 2018³⁰. Dans certains États touchés par des conflits ou fragiles, le taux de mortalité maternelle est alarmant, bien qu'il ait baissé de 38 % dans le monde depuis 2000 (de 342 à 211 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes). Il est préoccupant de constater que la mortalité maternelle s'est aggravée au Myanmar, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et au Venezuela (République bolivarienne du) ces dernières années. La plupart des décès maternels peuvent être évités en prodiguant des soins de qualité avant, pendant et après l'accouchement et en garantissant l'accès à des services de santé sexuelle et procréative complets et non discriminatoires.

³⁰ S/2020/366 ; système de surveillance des attaques contre le personnel et les établissements de santé (Surveillance System for Attacks on Health Care) de l'Organisation mondiale de la Santé ; consultable à l'adresse suivante : <https://extranet.who.int/ssa/Index.aspx>.

Figure 3

Existence de lois et réglementations nationales garantissant un accès complet et égal aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et procréative, dans les pays en conflit ou fragiles, 2019



Source : ONU, Division de statistique du Secrétariat, Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ; consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>.

41. De nombreuses parties prenantes redoublent d'efforts pour remédier à ces problèmes, en mettant à la disposition de millions de femmes et de filles dans les pays touchés par des conflits des services qui existaient à peine il y a vingt ans. Lors de la conférence sur l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de crise humanitaire, qui s'est tenue en 2019 à Oslo, 21 donateurs ont promis 363 millions de dollars pour des programmes à exécuter en 2019 et 2020. Menée conjointement par l'Union européenne et l'ONU, l'Initiative Spotlight cible 50 millions de bénéficiaires dans le monde, y compris dans de nombreuses situations d'urgence humanitaire et dans des pays touchés par des conflits. Les interventions axées sur la prévention sont efficaces, en particulier lorsqu'elles sont conduites par des femmes, qu'elles s'attaquent aux normes sociales et qu'elles associent tous les citoyens et citoyennes. Les attitudes peuvent changer assez rapidement lorsque suffisamment de ressources et de compétences sont mobilisées à cette fin. Un de ces programmes, exécuté en République démocratique du Congo, a permis de réduire, en quelques années seulement, de 69 à 29 % le taux de violences commises par les partenaires intimes et de 21 à 4 % le taux de violences commises par des tiers autres que les partenaires³¹.

42. Les conseillers et conseillères de l'ONU pour la protection des femmes et les spécialistes des droits humains dans les opérations de paix jouent un rôle essentiel. En mars, la mission des Nations Unies en République démocratique du Congo a lancé un plan d'action visant à prévenir et réprimer les violences sexuelles commises dans le cadre du conflit par la faction Maï-Maï Raïa Mutomboki, qui s'est rendue coupable

³¹ Rachel Jewkes, Erin Stern et Leane Ramsoomar, « Preventing violence against women and girls : community activism approaches to shift harmful gender attitudes, roles and social norms », examen de données factuelles mené pour le programme What Works to Prevent Violence, p. 5 ; consultable à l'adresse suivante : www.whatworks.co.za/documents/publications/357-social-norms-briefweb-28092019/file.

du plus grand nombre de cas attestés l'année précédente. Ce plan a permis de réduire de près de 72 % les violences sexuelles liées au conflit signalées dans la région depuis 2018. Il a également abouti au procès du chef de la faction, qui a été condamné à la prison à vie pour crimes contre l'humanité, y compris pour viol et esclavage sexuel. Au Soudan du Sud, l'ONU a pris contact avec des groupes armés pour obtenir la libération de centaines de femmes et de filles qui avaient été enlevées dans l'État de l'Équatoria-Occidental. Beaucoup sont encore détenues dans des camps militaires. Au niveau mondial, il faut redoubler d'efforts pour libérer d'autres femmes et filles enlevées, comme les nombreuses femmes et filles yézidiennes toujours captives.

43. En décembre 2019, 167,6 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire³², chiffre le plus élevé enregistré depuis des décennies. Le nombre de personnes souffrant de la faim aiguë a augmenté, passant de 113 millions en 2018 à 135 millions en 2019, ce soit une fraction du nombre de personnes qui souffrent de la faim chronique³³. Presque 60 % des personnes touchées par la faim aiguë vivent dans des pays en proie à un conflit. Le Soudan du Sud, le Yémen et le Sahel sont les principales zones de préoccupation. Il est prévisible que la pandémie mondiale entraînera une crise économique mondiale, un accroissement de l'insécurité alimentaire, une forte baisse des envois de fonds, un effondrement des prix du pétrole et une réduction de l'aide étrangère vitale. Tous ces facteurs auront de fortes répercussions sur la vie des femmes et des filles, comme l'insécurité alimentaire et la faim, le désengagement de l'éducation, l'augmentation des cas de violence fondée sur le genre et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

44. Il est évident que la protection et le leadership des femmes et des filles touchées par les crises sont essentiels pour que l'action humanitaire ait un impact durable et efficace. Bien que les progrès soient évidents dans les cadres normatifs et politiques, il reste encore à les mettre systématiquement en pratique dans la vie des femmes et des filles qui ont besoin d'une aide humanitaire. En 2019, le Groupe de référence sur le genre et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations a publié son premier rapport sur le dispositif d'application du principe de responsabilité concernant les politiques relatives aux questions de genre, dans lequel il a, pour la première fois, rendu compte de façon centralisée de la manière dont l'ONU respecte ses engagements et ses normes et s'acquitte de ses tâches et responsabilités en matière de genre dans le contexte de l'aide humanitaire. Le rapport sera produit chaque année, et toutes les organisations humanitaires sont encouragées à suivre les recommandations du Comité permanent³⁴. Le financement de la promotion de l'égalité des genres dans l'action humanitaire reste faible. Les résultats d'une étude conjointe menée par ONU-Femmes et le FNUAP sur le Bangladesh, la Jordanie, le Nigéria et la Somalie ont révélé que moins de 51 % du financement total demandé pour couvrir les besoins des femmes et des filles touchées par les crises ont été reçus et que les programmes ciblant les femmes et les filles étaient largement sous-financés³⁵. Le Coordonnateur des secours d'urgence a jugé que la violence de genre

³² Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020 » ; consultable à l'adresse suivante : <https://www.unocha.org/sites/unocha/files/GHO-2020-FR-Web.pdf>.

³³ Programme alimentaire mondial, « Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020 » ; consultable (en anglais) à l'adresse suivante : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000114546/download/?_ga=2.103660224.1556261707.1598964667-1440025491.1593782226.

³⁴ Comité permanent interorganisations et ONU-Femmes, « Gender accountability framework report : 2018 » ; consultable à l'adresse suivante : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_af_gender_report_2018.pdf.

³⁵ ONU-Femmes, « Funding for gender equality and the empowerment of women and girls in humanitarian programming » ; consultable à l'adresse suivante : www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/funding-for-gender-equality-and-the-empowerment-of-women-and-girls-in-humanitarian-programming.

constituait l'une des quatre priorités stratégiques pour l'attribution des fonds. L'analyse des questions liées à l'égalité des genres et les compétences dans ce domaine serviront de base à l'action humanitaire de l'ONU, notamment dans la riposte à la pandémie mondiale et à ses conséquences. Jusqu'à présent, moins de 10 % des fonds demandés pour faire face à la violence de genre dans le cadre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 ont été reçus.

III. Consolider et pérenniser la paix : établir un lien entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les efforts faits pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

45. Pour prévenir les conflits et pérenniser la paix, il importe de s'attaquer aux causes profondes et structurelles de l'instabilité, telles que l'exclusion, l'injustice, les inégalités et la prolifération des armes. La présente section comporte des informations sur des questions cruciales pour la réalisation des objectifs de développement durable et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment le désarmement, les droits politiques des femmes, les systèmes économiques équitables et l'état de droit, ainsi que sur des problèmes nouveaux, tels que l'extrémisme violent et la crise climatique, pour lesquels il est indispensable de mettre à profit le leadership, les points de vue et l'influence des femmes.

46. Les résultats de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies mené en 2025³⁶ ont révélé que nombre d'acteurs nationaux et locaux, en particulier les femmes, n'étaient pas toujours associés de façon effective à la définition et à la promotion des priorités nationales en matière de consolidation de la paix. Malgré les progrès accomplis par des entités telles que la Commission de consolidation de la paix, s'agissant d'intégrer l'égalité des genres dans son programme de travail, et le Fonds pour la consolidation de la paix, pour ce qui est de canaliser l'appui financier en faveur de l'égalité des genres, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire en sorte que la question des femmes et de la paix et de la sécurité soit considérée comme une composante fondamentale des processus de paix et des mesures de consolidation de la paix et pour s'attaquer aux obstacles structurels qui empêchent les femmes de participer véritablement à ces processus.

A. Désarmement et maîtrise des armements

47. Le désarmement est au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité tel qu'initialement envisagé. Cette question se voit également accorder une place importante à la section de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing consacrée aux femmes et aux conflits armés, au titre de l'objectif stratégique et des engagements connexes visant à réduire les dépenses militaires excessives et à contrôler la disponibilité des armements. Toutefois, les liens entre le programme de désarmement et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'ont pas encore été pleinement étudiés. Le désarmement n'est considéré comme un domaine prioritaire que dans 30 % des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité.

48. Il convient de saluer les efforts déployés par le Bureau de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et par les États Membres à titre

³⁶ Voir www.un.org/peacebuilding/content/2020-review-un-peacebuilding-architecture.

individuel pour faire en sorte que les engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité se voient accorder davantage d'attention dans diverses instances traitant des questions de désarmement. Il convient également de se féliciter de la décision du réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité d'accorder une place centrale aux questions relatives au désarmement et à la maîtrise des armements dans le cadre des débats sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité tenus lors de la réunion organisée par le réseau en 2019 à Windhoek, notamment la nécessité de lutter contre la menace particulière que les armes de petit calibre en circulation dans le monde – dont le nombre s'élève à un milliard environ – font peser sur les femmes et les dommages dont elles sont responsables. Dans un rapport récent sur l'incidence des transferts d'armes sur les droits de l'homme (A/HRC/44/29), la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a noté que la possession et l'utilisation d'armes étaient étroitement liées à des expressions spécifiques touchant à la masculinité, au pouvoir et au contrôle, qui perpétuaient la discrimination fondée sur le genre et la violence contre les femmes et les filles.

49. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'emploie à recueillir des données mondiales sur le sexe des personnes arrêtées, poursuivies et jugées pour des infractions pénales liées au trafic d'armes à feu³⁷. En avril, le Bureau des affaires de désarmement a lancé un projet pluriannuel visant à promouvoir les stratégies, programmes et mesures tenant compte de la dimension de genre dans la lutte contre le trafic et le détournement d'armes de petit calibre. La pleine application des traités et instruments pertinents demeure une priorité urgente. Les pays qui appuient le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doivent montrer l'exemple en adoptant une position ferme sur les questions liées au commerce et aux transferts d'armes, notamment l'arrêt des exportations d'armes au niveau mondial, mesure particulièrement urgente dans les pays touchés par un conflit. Les sanctions et les embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité doivent être respectés par toutes les parties, notamment dans des pays tels que la Libye et le Soudan du Sud. À cet égard, les initiatives régionales telles que la campagne de l'Union africaine baptisée « Faire taire les armes d'ici 2020 » méritent une mention particulière.

50. La menace renouvelée que constituent les armes nucléaires, du fait des tensions croissantes entre les puissances nucléaires et de l'érosion du régime de désarmement nucléaire, est extrêmement préoccupante. À l'heure du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'élimination des armes de destruction massive doit faire l'objet d'un engagement résolu, et les États doivent poursuivre leurs efforts pour promouvoir la prise en compte des questions de genre dans les travaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Il importe de poursuivre les recherches et les discussions sur les liens entre les autres armes de destruction massive et le genre au sein des instances multilatérales, compte tenu du retard observé dans ce domaine par rapport aux progrès accomplis dans celui des armes nucléaires. À cet égard, dans un rapport de recherche publié en 2019, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement formule des propositions visant à promouvoir une assistance tenant compte des questions de genre dans le cadre des régimes de surveillance instaurés au titre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi que de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

³⁷ Voir ONUDC et ONU, Bureau des affaires de désarmement, questionnaire sur les flux d'armes illicites (outil de collecte de données mondiales), disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime/iafq.html.

51. Les nouvelles technologies et l'innovation peuvent permettre de faire progresser l'égalité des genres. Toutefois, les spécialistes des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité ont également formulé des mises en garde au sujet des risques connexes, notamment la possibilité que des armes autonomes soient utilisées pour perpétrer des actes de violence fondée sur le genre. L'idée que des machines puissent avoir le pouvoir discrétionnaire de tuer sans aucun contrôle humain est politiquement inacceptable et moralement abjecte. Le fait que certains États Membres investissent de façon croissante dans ces technologies d'armement est particulièrement préoccupant.

52. Les femmes demeurent sous-représentées dans les instances multilatérales traitant de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Statistiquement, seul le tiers des participants aux réunions multilatérales sur le désarmement sont des femmes, et la proportion est encore plus faible parmi les chefs de délégation³⁸. Pour remédier à ces déséquilibres, il a été décidé, en février 2019, que les futurs groupes d'experts gouvernementaux chargés des questions de désarmement s'emploieraient à assurer la participation pleine et égale des femmes à leurs travaux, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et au Programme de désarmement. Le renforcement du rôle des femmes et la promotion de la diversité des voix dans le cadre de l'élaboration des politiques sont des étapes cruciales pour atteindre les objectifs qui ont été fixés collectivement en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Pour obtenir de meilleurs résultats et faire en sorte que ceux-ci soient pérennes et profitent à toutes les parties, il faut également aller au-delà des chiffres et intégrer activement les perspectives de genre dans les politiques et les programmes, ce qui exige un investissement soutenu dans l'analyse, la recherche et les connaissances en matière de genre.

B. Participation et représentation politiques

53. Partout dans le monde, les hommes participent beaucoup plus que les femmes à la prise de décision politique. Ils détiennent en effet plus des trois quarts du pouvoir législatif mondial, les femmes ne représentant que 24,9 % des parlementaires nationaux³⁹. En 2000, ce taux était de 13,1 %. La proportion de femmes est encore plus faible dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit (18,9 %). Au niveau infranational, les administrations locales comptent 36 % de femmes à l'échelle mondiale et 21 % dans les pays touchés par un conflit⁴⁰. Les femmes de moins de 30 ans ne représentent que 0,9 % des parlementaires dans le monde. Les jeunes femmes sont souvent victimes de misogynie, et leur participation est entravée par des normes sociales et des lois discriminatoires. Seuls 23 pays ont une femme pour chef d'État ou de gouvernement.

54. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière le pouvoir de mobilisation des femmes. Nombre d'analystes ont noté que des dirigeantes du monde entier avaient géré la pandémie avec efficacité en exerçant un leadership inclusif et fondé sur l'analyse des faits. Les femmes parlementaires se sont employées à promouvoir des mesures de lutte contre la COVID-19 qui tiennent compte des questions de genre. Sur

³⁸ Renata Hessmann Dalaqua, Kjølv Egeland et Torbjørn Graff Hugo, « Still behind the curve », rapport élaboré par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Genève, 2019.

³⁹ Données de l'UIP sur la représentation des femmes au sein des parlements nationaux en janvier 2020, disponibles à l'adresse suivante : <https://data.ipu.org/women-ranking?month=1&year=2020>.

⁴⁰ Au 1^{er} janvier 2020. Niger et Yémen non compris. Calculs d'ONU-Femmes sur la base des informations communiquées au titre de l'indicateur 5.5.1 des objectifs de développement durable.

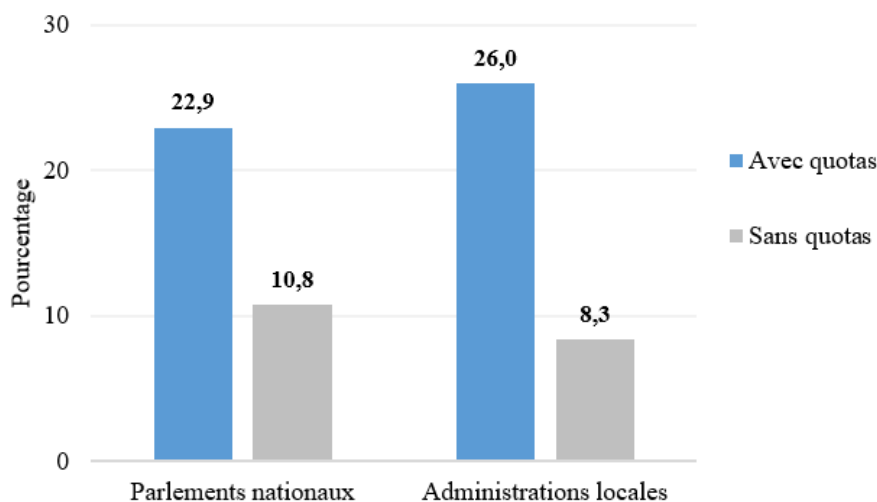
la base des enseignements tirés de la crise liée à la maladie à virus Ebola, le groupe des femmes parlementaires de la Sierra Leone, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a établi un dialogue avec les institutions publiques, les chefs traditionnels et les autorités chargées des contrôles aux frontières sur les moyens d'atténuer les risques liés à la pandémie pour les femmes et les filles et de faire en sorte que les mesures de riposte tiennent compte des questions de genre. Les parlements sont vivement encouragés à examiner de nouveaux moyens de promouvoir le leadership des femmes ainsi que leur participation à la lutte contre la pandémie et aux futurs efforts de relèvement.

55. Les quotas par sexe, associés à d'autres mesures temporaires spéciales, demeurent un moyen efficace de réduire l'écart entre femmes et hommes en matière de représentation politique. Ils permettent aux femmes d'exercer leur droit à une représentation égale et aux sociétés de bénéficier de processus de prise de décision plus efficaces car plus représentatifs. C'est la raison pour laquelle ces mesures figurent parmi les axes prioritaires des initiatives mises en œuvre par les entités des Nations Unies pour répondre collectivement à l'appel à l'action en faveur des droits humains. Il est encourageant de constater que la plupart des pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit examinés dans le cadre du présent rapport ont adopté des lois prévoyant l'application de quotas dans les parlements nationaux (64 %) et les administrations locales (61 %). Comme cela avait déjà été constaté dans de précédents rapports, la proportion de femmes parlementaires dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit où des quotas sont imposés est plus de deux fois supérieure à celle observée dans les pays qui n'imposent pas de quotas (22,9 % contre 10,8 %) (voir figure 4). La représentation des femmes dans les administrations locales présente une tendance comparable : en moyenne, ces administrations comptent 26 % de femmes dans les pays qui appliquent des quotas, contre 8 % dans ceux qui n'en appliquent pas⁴¹. Des recherches récentes ont montré que l'intégration de dispositions relatives aux quotas dans les accords de paix était un meilleur indicateur de la représentation des femmes dans la vie politique après un conflit et du pourcentage de femmes parmi la population active que toute autre disposition visant à promouvoir l'égalité des genres⁴². Les récentes réformes visant à introduire des mesures temporaires spéciales qui favorisent une représentation équilibrée des genres en Côte d'Ivoire, au Niger, en République centrafricaine et en Ukraine sont encourageantes. Pour consolider ces progrès, les États Membres sont vivement incités à envisager d'adopter et d'appliquer des quotas et d'autres mesures temporaires spéciales afin de parvenir à une représentation équilibrée des genres aux postes de décision à tous les niveaux, qu'ils soient pourvus par voie d'élection ou de nomination. Toutefois, toutes les mesures temporaires spéciales ne présentent pas la même efficacité. En Afghanistan, 25 % des sièges des conseils provinciaux sont réservés aux femmes, mais ces instances sont majoritairement dirigées par des hommes (33 conseils sur 34).

⁴¹ Yémen non compris. Calculs d'ONU-Femmes.

⁴² Voir <https://gnwp.org/nyu-research-2020>.

Figure 4
Proportion de femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales des pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit (2019)



Source : ONU, Division de statistique du Secrétariat, Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ; Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Université de Stockholm et Union interparlementaire, base de données mondiale des quotas de femmes.

Note : Lorsque les données n'étaient pas disponibles pour 2019, les dernières données disponibles ont été utilisées.

56. Si les femmes demeurent fréquemment sous-représentées dans les gouvernements et autres organes gouvernementaux, on observe toutefois des signes de changement. Au Liban, le renforcement de l'égalité des genres et l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles ont été deux des revendications les plus fédératrices des manifestations populaires. Le nouveau Gouvernement compte un nombre sans précédent de femmes ministres (30 %), dont une ministre de la défense, une première pour la région arabe. En Iraq, les longs efforts de sensibilisation menés par l'ONU ont contribué à faire passer de un à cinq le nombre de femmes siégeant à la Commission de la réforme constitutionnelle. Au Soudan, au cours de la période considérée, 22 % des postes ministériels étaient occupés par des femmes, notamment celui de ministre des affaires étrangères – une première –, et 18 % des membres du Conseil souverain étaient des femmes. En outre, une femme a été nommée *Chief Justice* (première magistrate du pays) pour la première fois en 2019.

57. Le leadership politique des femmes et leur inclusion sont essentiels pour assurer l'efficacité de la gouvernance et des réformes au niveau local et national, mais des obstacles aussi importants que persistants continuent d'entraver la réalisation de ces objectifs. La violence à l'égard des femmes en politique et dans des contextes électoraux demeure une violation des droits humains extrêmement fréquente. Les dirigeantes et les agentes publiques font l'objet de harcèlement, de menaces et d'agressions, tant sur Internet qu'au sein de la société. Pour que les femmes puissent participer pleinement à la vie publique, les institutions politiques doivent s'affranchir de la discrimination et de la violence fondées sur le genre. Il y a un an, Siham Sergiwa, parlementaire libyenne, était enlevée chez elle à Benghazi, et l'espace public dans

lequel les femmes libyennes peuvent exprimer leur opinion ne cesse de se réduire. Les États Membres ont le devoir de prévenir les actes de violence à l'égard des femmes, d'enquêter à leur sujet et d'en punir les auteurs, ainsi que d'institutionnaliser une politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'intimidation, du harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence fondée sur le genre en adoptant les lois et les politiques pertinentes et en mettant à disposition les ressources nécessaires pour promouvoir et faciliter la participation pleine et effective des femmes aux affaires politiques et publiques. Ces questions demeurent une priorité absolue pour le système des Nations Unies.

C. Relèvement économique et accès aux ressources

58. Comme cela a été souligné dans les rapports précédents, la lutte contre les inégalités économiques constitue une stratégie de prévention des crises. Statistiquement, les femmes consacrent davantage de leurs revenus aux besoins de la famille, notamment les soins de santé et l'éducation, et contribuent donc davantage au relèvement économique. Pourtant, les normes de genre et la discrimination fondée sur le genre tiennent les femmes à l'écart des biens et des ressources productives, notamment la terre, la propriété, l'héritage, le crédit, la technologie et les services bancaires. L'appui fourni aux femmes par la communauté internationale est principalement axé sur les microentreprises et le microcrédit, tandis que la reconstruction à grande échelle après un conflit demeure le monopole des hommes, auxquels elle bénéficie massivement.

59. Bien que l'on en sache encore trop peu sur le financement des priorités en matière d'égalité des genres dans le cadre de la reconstruction et de la mise en œuvre des accords de paix, les études semblent indiquer qu'il est très insuffisant. Des recherches récentes portant sur la mise en œuvre des accords de paix en Colombie et aux Philippines et sur la reconstruction en Iraq montrent que moins de 2 % de l'aide publique au développement a pour objectif principal l'égalité des genres⁴³. En Colombie et aux Philippines, où la participation des femmes au processus de paix était supérieure à la moyenne, le financement de l'égalité des genres a augmenté dans l'année qui a suivi la signature de l'accord de paix avant de diminuer considérablement par la suite. Aux Philippines, l'Accord global sur le Bangsamoro intégrait une disposition rare prévoyant que 5 % des fonds de développement seraient affectés à des mesures visant à appuyer le relèvement parmi les femmes, à promouvoir leur participation à la vie politique et à les protéger contre la violence. Toutefois, aucun des rapports communiqués dans le cadre des programmes financés par le fonds d'affectation spéciale du Mindanao pour la reconstruction et le développement entre 2013 et 2017 ne faisait état de l'affectation de fonds à des projets et activités en faveur des femmes.

60. Les exemples de bonnes pratiques en matière de reconstruction économique tenant compte des questions de genre sont trop peu nombreux. En 2013, le PNUD a entrepris de suivre les versements effectués au profit de femmes dans le cadre d'emplois temporaires et de projets visant à assurer des moyens de subsistance productifs dans des situations de conflit et d'après conflit. En 2019, 34 % des bénéficiaires de tels programmes étaient des femmes, soit une augmentation par rapport à l'année précédente (31 %).

61. Bien souvent, les programmes pilotes ne sont pas reproduits à grande échelle, même lorsqu'ils se révèlent bénéfiques. À titre d'exemple, dans la bande de Gaza, ONU-Femmes a mis en œuvre des programmes travail contre rémunération au profit

⁴³ Étude à venir de Jacqui True et Sara Davies (2020).

de 250 femmes ; le revenu familial des participantes a augmenté de 345 %. Sur ces 250 femmes, 71 % ont signalé une diminution des tensions domestiques et 55 % ont déclaré que leur nouvelle situation leur avait permis de participer à la prise de décision au sein du ménage. En Jordanie, le recours à une méthode novatrice de décaissement fondée sur la technologie de la chaîne de blocs a permis à l'ONU de remplacer immédiatement son programme travail contre rémunération en faveur des Syriens et des Syriennes vivant dans des camps de réfugiés par une aide pécuniaire directe dès qu'un confinement total a été décrété pour prévenir la propagation de la COVID-19. Dans le cadre de la fourniture d'un appui en matière d'emploi et de moyens de subsistance, il est essentiel – tant du point de vue de l'égalité des genres que de la distribution des dividendes de la paix – de promouvoir le travail décent et de veiller à ce que les droits des travailleuses soient respectés⁴⁴.

62. La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement adoptées à l'échelle mondiale ont mis en évidence l'immense valeur que représentent les soins et les travaux domestiques non rémunérés pour l'économie et à quel point les femmes en supportent une part disproportionnée. Dans plusieurs pays touchés par un conflit, la part des soins et des travaux domestiques non rémunérés assumée par les femmes est trois à sept fois plus élevée que celle dont s'acquittent les hommes⁴⁵. Les répercussions profondes de cette situation sur l'emploi rémunéré des femmes devraient être encore exacerbées par la contraction de l'économie mondiale. À titre d'exemple, avant la destruction du port de Beyrouth, on estimait que cette contraction avait entraîné une réduction de 14 à 19 % du taux d'emploi des Libanaises⁴⁶. Il est plus urgent et plus important que jamais d'accorder un rang de priorité élevé à la question des soins dans le milieu de vie dans le cadre de la prise de décision relative au relèvement et à la reconstruction, d'investir dans des instruments de protection sociale, notamment un revenu minimum, et de réserver des fonds à l'éducation et à la santé. Il est également essentiel d'alléger les dettes écrasantes par une réforme de l'architecture de la dette et de revoir les politiques d'austérité qui touchent les femmes de façon disproportionnée afin de créer une marge de manœuvre budgétaire permettant de réorienter l'investissement vers la protection sociale et les services à la personne.

D. État de droit et accès des femmes à la justice

63. À la fin de 2019, une jeune femme originaire de Bosnie-Herzégovine œuvrant en faveur des droits des victimes de la guerre dans son pays a déclaré au Conseil de sécurité que les efforts de justice ralentissaient dangereusement. Elle a signalé que certains espaces publics, tels que des rues, des monuments commémoratifs et d'autres monuments, portaient le nom de criminels de guerre condamnés par la justice, mais qu'aucun ou presque n'avait été dédié aux victimes de la guerre. En outre, contrairement aux anciens combattants, les victimes civiles – en particulier les femmes ayant subi des violences sexuelles – continuaient de lutter pour faire reconnaître leurs droits un quart de siècle après la fin du conflit armé (voir S/PV.8658).

⁴⁴ Voir OIT, Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017.

⁴⁵ ONU, Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, indicateur 5.4.1.

⁴⁶ ONU-Femmes, « Gender-responsive recovery in Lebanon: recommendations for fiscal, social and labour policy reform », disponible à l'adresse suivante : https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20arab%20states/attachments/publications/2020/06/macro%20economic%20policy%20recommendations%20_final%20english%20design.pdf?la=en&vs=5558.

64. Ce témoignage nous rappelle avec force que la quête de justice peut se poursuivre des décennies durant et que les victimes continuent de lutter contre toutes les tentatives visant à nier la légitimité de leurs revendications ou à en repousser l'examen, ainsi que de contester le pouvoir, l'impunité et la glorification des auteurs. Dans deux décisions historiques distinctes, le Comité contre la torture et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont demandé à la Bosnie-Herzégovine de mettre en place un système complet de réparation pour les victimes de violences sexuelles liées au conflit⁴⁷. Au Guatemala, premier pays dans lequel une juridiction nationale a prononcé une condamnation pour des faits d'esclavage sexuel en temps de conflit armé, l'ONU aide les victimes à percevoir les réparations qui leur ont été octroyées dans le cadre du verdict historique rendu dans l'affaire Sepur Zarco. L'Organisation suit également les procédures judiciaires en cours dans une autre affaire importante relative à des violences sexuelles commises par des groupes paramilitaires contre des membres de l'ethnie Achi des Mayas il y a près de 40 ans.

65. Le témoignage de la jeune bosnienne nous rappelle également qu'il importe de ne pas baisser les bras et de ne pas capituler face à l'impunité omniprésente dans les conflits les plus dévastateurs de notre temps, du Myanmar à la République arabe syrienne et de l'Afghanistan au Soudan du Sud ou au Yémen. Dans son dernier rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2020/487), le Secrétaire général a signalé qu'aucune affaire de cette nature n'avait été jugée au Mali. Au Nigéria, malgré la publicité accordée à Boko Haram et aux atrocités commises par le groupe contre des femmes et des filles, la première condamnation dans une affaire de violence sexuelle liée au conflit ne s'était produite qu'en 2019, lorsqu'un tribunal militaire avait condamné un soldat après l'avoir reconnu coupable du viol d'une adolescente déplacée de 14 ans. Aucun acte de violence sexuelle commis en Côte d'Ivoire dans le contexte de la crise de 2010 et 2011 n'avait donné lieu à des poursuites judiciaires et aucune des victimes n'avait été dédommée. Au Soudan du Sud, il n'existait toujours pas de tribunal mixte ou spécialisé dans la violence sexuelle et fondée sur le genre et, dans les conclusions de l'enquête menée par les autorités publiques sur les viols commis à grande échelle à Bentiu en 2018, il n'avait été fait état que de 16 cas de viol, qualifiés d'actes criminels isolés. Bien que les violences sexuelles liées au conflit en République arabe syrienne soient abondamment documentées, pas un seul auteur n'avait fait l'objet de poursuites à titre individuel avant que l'Allemagne ne se saisisse d'une première affaire après neuf ans de conflit.

66. Toutefois, les victimes et les personnes qui les défendent trouvent d'autres moyens d'obtenir justice. Les défenseurs et défenseuses des droits ont recours à différents mécanismes, notamment ceux créés par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les crimes internationaux les plus graves commis au Myanmar et en République arabe syrienne, respectivement. Le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de créer l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) pour appuyer les efforts nationaux visant à faire en sorte que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL/Daech) soit tenu responsable de ses actes en Iraq. L'UNITAD considère les enquêtes sur la violence sexuelle et fondée sur le genre comme une priorité et a atteint la parité des sexes parmi les membres de son personnel (plus de 100 personnes) et de son équipe dirigeante. Le recours fréquent à des commissions internationales d'enquête a également permis d'établir un registre des atrocités commises contre les femmes et les filles, autrefois passées sous silence, et de fournir un compte rendu détaillé des faits en prévision du moment où ces affaires pourraient enfin être jugées. Dans nombre de pays touchés

⁴⁷ *A. c. Bosnie-Herzégovine (CAT/C/67/D/854/2017)* et *S.H. c. Bosnie-Herzégovine (CEDAW/C/76/D/116/2017)*.

par un conflit, ces efforts de documentation ont permis de faire le lien entre la violence sexuelle liée aux conflits, d'une part, et les violations des droits sociaux et économiques des femmes et l'inégalité de genre en général, de l'autre, et de montrer que cette inégalité était source d'instabilité et de conflits et devait être considérée comme une cause profonde à laquelle il fallait remédier.

67. Les environnements d'après conflit marqués par l'insécurité, la violence et l'absence de protection juridique et judiciaire font obstacle à la participation des femmes à la consolidation de la paix et au développement. Au cours des 20 dernières années, des progrès considérables ont été accomplis s'agissant de renforcer les systèmes juridiques et judiciaires et les systèmes de sécurité afin de créer des environnements plus sûrs pour les femmes et les filles et de protéger leurs droits, notamment par la consolidation des cadres législatifs et normatifs relatifs à la parité des genres et au droit électoral, en particulier sur la question de la représentation dans les organes publics, comme cela a été fait par exemple en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine. L'appui financier dont a bénéficié un réseau de femmes juristes en République centrafricaine a permis à 13 500 femmes environ de bénéficier de services juridiques et d'accéder à la justice. Pour remédier aux inégalités croisées dont les femmes sont fréquemment victimes et pour réduire les injustices socioéconomiques qu'elles continueront de subir au quotidien dans des situations d'après conflit sur des questions telles que la famille, l'identité, la nationalité, la propriété, les soins de santé, l'héritage et l'emploi, il est essentiel de promouvoir l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit, notamment par des réformes constitutionnelles et législatives.

68. D'autres progrès encourageants ont été observés. En Colombie, 55 % des membres de la Juridiction spéciale pour la paix et 45 % des membres de la commission de vérité sont des femmes, et plus d'un tiers des victimes de violences sexuelles qui étaient enregistrées ont obtenu réparation. Des initiatives visant à élargir l'accès des femmes aux réparations se multiplient en Guinée, en Iraq, en République démocratique du Congo et à Sri Lanka, notamment avec l'appui du Fonds mondial pour les personnes rescapées. L'intégration d'une rubrique budgétaire indépendante pour faciliter la participation des femmes et des filles aux travaux de l'Instance Vérité et Dignité en Tunisie pourrait faire des émules dans d'autres pays. Au Mali, la Commission vérité, justice et réconciliation a reçu plus de 16 000 témoignages, dont 60 % provenaient de femmes. Des mécanismes tels que la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit continuent de prêter assistance aux autorités nationales dans les pays touchés par un conflit. En République démocratique du Congo, où plus de 1 000 personnes ont été poursuivies dans des affaires de violences sexuelles liées au conflit depuis 2013, plusieurs procès emblématiques sont en cours. En décembre 2019, la cour pénale de Bangui a tenu une séance consacrée à une vingtaine de cas de violences sexuelles liées au conflit, première étape positive dans la lutte contre l'impunité en République centrafricaine. Au Soudan du Sud, des audiences foraines appuyées par la mission de maintien de la paix déployée dans le pays ont jugé 260 affaires, dont beaucoup étaient liées à des violences sexuelles, et 136 condamnations avaient été prononcées à la fin de 2019. En juillet 2020 s'est ouvert devant la Cour pénale internationale un procès contre un défenseur malien accusé de persécutions liées au genre constitutives de crime contre l'humanité. C'est la première fois qu'une affaire de ce type est jugée par la Cour.

69. Pour que les mesures susmentionnées aboutissent à une réduction des inégalités d'accès à la justice, il faut que les femmes bénéficient d'une représentation équitable dans le cadre des procédures judiciaires et que les avancées historiques et les exemples vertueux deviennent une pratique courante. La pandémie de COVID-19 a

parfois été utilisée pour justifier le report des procès et des enquêtes. Le ralentissement des efforts faits en faveur de la justice de genre ne saurait être toléré.

E. Prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent

70. La misogynie et l'assujettissement des femmes et des filles sont des caractéristiques communes à la plupart des groupes extrémistes et terroristes, quelle que soit l'idéologie qu'ils défendent. Ce n'est pas un hasard. La manipulation stratégique des normes et des stéréotypes de genre est ancrée dans leurs discours et dans leurs tactiques de recrutement. La mainmise sur la vie des femmes et des filles n'est pas un sous-produit du fonctionnement de ces groupes ; elle en est un aspect fondateur.

71. Dans sa résolution [2242 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a exhorté les États Membres et le système des Nations Unies à assurer la participation et l'autorité des femmes et des organisations de femmes pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et prié le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de faire de la problématique femmes-hommes une question transversale dans l'ensemble des activités relevant de leurs mandats respectifs. Depuis lors, l'Organisation a fait des progrès en ce sens, au niveau de sa structure institutionnelle, de ses cadres et orientations stratégiques et de ses interventions programmatiques. Le Bureau de lutte contre le terrorisme s'est doté d'un marqueur genre et a commencé à mettre au point un système de suivi du financement qui lui permettra de s'assurer que 15 % des ressources sont alloués à des projets axés sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, comme il en a reçu l'instruction. Dans les évaluations des mesures prises par les États Membres qu'elle a établies en 2019, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a formulé plus de 60 recommandations relatives aux questions de genre. L'action menée sous l'impulsion d'ONU-Femmes, du PNUD, de l'ONUSUD et de l'Organisation internationale pour les migrations a facilité la réadaptation de femmes autrefois associées à des groupes extrémistes et la participation d'organisations dirigées par des femmes à l'élaboration et au suivi de plans nationaux de lutte contre l'extrémisme violent, par exemple en Indonésie, au Kenya, en Libye, au Mozambique, au Nigéria, aux Philippines, au Soudan et à Sri Lanka, ainsi qu'à des initiatives locales d'alerte rapide et de prévention. Cela étant, il faut encore faire beaucoup plus pour garantir la participation active et véritable des organisations de la société civile dirigées par des femmes et des militantes de l'égalité des genres.

72. Notre connaissance du sujet s'est étoffée. En 2019, l'Université Monash et ONU-Femmes ont publié des conclusions édifiantes à l'issue des travaux de recherche qu'elles ont menés au Bangladesh, en Indonésie, en Libye et aux Philippines⁴⁸. Il est ressorti des enquêtes quantitatives conduites dans ces quatre pays que la misogynie était bien plus fortement corrélée à l'extrémisme violent qu'à d'autres facteurs tels que la religion, l'âge, le genre, le niveau d'éducation, l'occupation professionnelle ou le lieu de vie. D'autres travaux de recherche ont également montré que les femmes étaient généralement moins bien accompagnées que les hommes vers la réadaptation et la réintégration et que l'appui qu'elles recevaient à cet égard ne tenait pas

⁴⁸ Melissa Johnston et Jacqui True, « Misogyny and violent extremism: implications for preventing violent extremism », Université Monash et ONU-Femmes, 2019. Disponible à l'adresse suivante : https://arts.monash.edu/__data/assets/pdf_file/0007/2003389/Policy-Brief_VE_and_VAW_V7t.pdf.

suffisamment compte de leurs besoins spécifiques⁴⁹. Le taux de retour des femmes soupçonnées d'avoir des liens familiaux avec des membres de l'EEIL en Iraq et en République arabe syrienne est bien inférieur à celui des hommes et des enfants.

73. Que ce soit intentionnel ou non, les mesures et les opérations de lutte contre le terrorisme continuent de compromettre les droits des femmes et les efforts de sensibilisation que les associations de femmes mènent en faveur de la consolidation de la paix. Là où ils existent, et ce n'est pas le cas dans nombre de pays, les mécanismes permettant d'entretenir le dialogue avec les organisations de femmes sont encore insuffisants. Les femmes sont lourdement sous-représentées dans les organes de décision comme dans les organismes chargés de la répression compétents en matière de lutte antiterroriste. Il faut de toute urgence améliorer les interventions menées auprès des victimes et l'appui qui leur est offert. Malgré toute l'attention et les ressources consacrées à la riposte face aux groupes ayant établi des systèmes d'esclavage sexuel et commis des violences sexuelles à grande échelle, notamment l'EEIL et Boko Haram, de nombreuses victimes n'ont toujours pas obtenu justice ni reçu d'appui adéquat (S/2020/487).

F. Les changements climatiques et leurs incidences sur la paix et la sécurité

74. Dans les efforts qu'ils déploient en vue de prévenir et combattre la multitude de problèmes de sécurité qui se posent aujourd'hui, les pays ne peuvent pas perdre de vue le grand risque existentiel de notre temps, à savoir les changements climatiques. Les effets de ce phénomène et ceux de la dégradation de l'environnement exacerbent d'ores et déjà des crises complexes partout dans le monde.

75. On en sait de plus en plus sur l'influence majeure qu'ont les normes de genre et des structures de pouvoir qui y sont associées sur la manière dont les femmes et les hommes sont différemment touchés par les risques de sécurité liés au climat. Cela étant, il convient de faire un effort plus concerté afin de tenir compte des interconnexions entre questions liées au genre, au climat et à la sécurité dans l'élaboration des politiques et d'accorder le statut de priorité à la participation des femmes aux dispositifs de riposte et de prévention. De tous les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité actuellement en exécution, 17 seulement mentionnent les changements climatiques. De plus, les questions de genre ne sont que rarement évoquées dans les débats d'orientation relatifs aux changements climatiques et à la sécurité.

76. Dans un rapport récent, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Femmes, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le PNUD ont présenté des preuves incontestables des multiples façons dont les normes de genre et les structures de pouvoir qui y sont associées déterminent comment les femmes et les hommes de milieux divers vivent et gèrent les risques de sécurité liés au climat⁵⁰.

⁴⁹ Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Gender dimension of the response to returning foreign terrorist fighters: research perspectives », février 2019, disponible à l'adresse suivante : www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2019/02/feb_2019_CTED_Trends_Report.pdf ; et « CTED Analytical Brief: the repatriation of ISIL-associated women », septembre 2019.

⁵⁰ PNUE, ONU-Femmes, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et PNUD, « Gender, climate & security: sustaining inclusive peace on the frontlines of climate change », 11 juin 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://gender-nr-peace.org/gender-climate-security/>.

77. Les femmes sont en première ligne face aux changements climatiques et à l'insécurité ; elles portent en outre le fardeau de nouvelles responsabilités économiques dans des environnements qui ne cessent de se dégrader. On le voit par exemple au Sahel, où les circuits migratoires évoluent sous l'effet de la hausse des températures et du caractère imprévisible des précipitations, qui compromettent les moyens d'existence de la population et alimentent la violence communautaire. Dans bien des communautés, par exemple au Kordofan septentrional (Soudan), les hommes sont de plus en plus nombreux à quitter les villages et leur activité agricole pour trouver de nouveaux moyens d'existence tandis que les éleveurs, laissant les femmes sur place, partent en quête de pâturage dans des environnements de moins en moins sûrs. Dans le nord du Nigéria, les normes de genre et les dynamiques de pouvoir connexes font partie des facteurs qui poussent de jeunes filles et de jeunes hommes à rejoindre des groupes armés d'opposition. Certains hommes peuvent ainsi s'enrôler pour des motifs économiques, dans l'optique de pallier la détérioration de leurs moyens de subsistance, et certaines femmes, pour accéder à l'éducation et à d'autres possibilités d'émancipation. En Amérique latine, les effets des changements climatiques, des conflits et des problèmes de sécurité et des inégalités de genre s'additionnent bien souvent et démultiplient les risques qui pèsent sur la sécurité alimentaire des populations. Dans le « couloir de la sécheresse », en Amérique centrale, les changements climatiques et les migrations ont ajouté aux difficultés rencontrées par les femmes, qui doivent notamment parcourir des distances plus longues pour se procurer de l'eau.

78. Malgré tout, le succès des activités pilotes programmées par les entités des Nations Unies montre bien que l'adaptation aux changements climatiques et la gouvernance inclusive des ressources naturelles sont de bons moyens d'aider les femmes à jouer un rôle moteur dans la prévention et le règlement des conflits. Le Fonds pour la consolidation de la paix investit dans des initiatives de cette nature afin d'en élargir la portée, y compris dans des contextes transfrontières. Des partenariats clés, par exemple celui qu'ont noué le PNUE, ONU-Femmes, le PNUD et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ou encore le mécanisme de sécurité climatique conjoint du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du PNUD et du PNUE, guident les stratégies, les investissements et la conception de programmes visant à aider les femmes à être des maîtresses d'œuvre dans l'édification de sociétés résilientes, inclusives et pacifiques. La prévention des conflits revêt indiscutablement une importance centrale, mais il ne faut surtout pas oublier combien il importe d'allouer des ressources, notamment par l'intermédiaire de fonds de financement communs, aux associations de femmes locales directement exposées aux changements climatiques et d'aider les femmes à jouer un rôle de premier plan dans le règlement de ces crises interdépendantes.

III. S'engager à agir pour la décennie qui vient

A. Planifier l'action et suivre les résultats aux niveaux national et régional

79. Au niveau directeur, les engagements nationaux et régionaux à l'appui du programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'ont cessé de prendre de l'ampleur. Le tout premier plan d'action national sur le sujet a été adopté en 2005 par le Danemark. En juin 2020, 43 % des États Membres de l'Organisation et États observateurs avaient établi leur propre plan d'action. Des 85 États Membres et territoires concernés, plus de la moitié en avaient adopté deux versions successives ou plus, afin de tenir compte de l'évolution de la situation et de leurs priorités. Quelque 70 % des États membres de l'Union européenne et 45 % des États membres

de l'Union africaine disposent d'un plan d'action national. Les pays dont les plans d'action nationaux sont tournés vers l'extérieur, par exemple le Canada et l'Irlande, sont de plus en plus nombreux à se rendre compte qu'il faut absolument se pencher sur les priorités nationales liées à la paix et à la sécurité, notamment le statut des populations autochtones, réfugiées ou déplacées, des personnes de retour sur le territoire national et des minorités. Afin de lutter efficacement contre les diverses formes d'exclusion, de discrimination et d'inégalités souvent structurelles et croisées qui frappent différents groupes de femmes, sur le territoire national et à l'extérieur, il serait utile d'intégrer les mesures et les interventions prioritaires concrètes relevant de la riposte à la COVID-19 à ces plans d'action nationaux.

80. En janvier 2020, le Mexique a été le deuxième pays, après la Suède, à publier une politique étrangère féministe. Le Canada et la France ont également annoncé qu'ils se doteraient de politiques féministes dans les domaines des affaires étrangères et du développement. C'est en renforçant la coordination entre les mécanismes de défense des droits des femmes et les mécanismes chargés des questions liées aux affaires étrangères, au secteur de la sécurité et aux finances qu'il sera possible d'adopter, à l'échelle de toute l'administration, des stratégies complètes et rationnelles au service du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, le renforcement des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales est essentiel, et l'engagement pris par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) de donner davantage de place au programme est une initiative bienvenue.

81. En avril 2019, 64 États Membres, 8 entités des Nations Unies et 3 organisations régionales ont pris plus de 400 engagements précis devant favoriser la pleine application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en amont du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Lors du bilan des progrès accomplis conduit au début de 2020, plus de la moitié des États Membres, près des deux tiers des entités des Nations Unies et un tiers des organisations régionales qui avaient annoncé des engagements ont présenté des informations sur les mesures concrètes qu'ils avaient prises pour les honorer. Par ailleurs, à ce jour, 10 États Membres se sont déclarés champions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité défini dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. D'autres États Membres sont invités à se joindre à eux et toutes les parties, exhortées à honorer leurs engagements et à remédier aux problèmes de mise en œuvre qui continuent de se poser.

82. Le mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme est un cadre de choix pour ce qui est de promouvoir l'obtention de résultats effectifs concernant les femmes et la paix et la sécurité. Il n'est pourtant pas exploité à la mesure de son plein potentiel. En examinant les deux derniers cycles de l'examen périodique universel de 11 pays touchés par un conflit, on constate que des 3 747 recommandations formulées par les pays en question, 189 seulement ont trait d'une manière ou d'une autre au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela étant, 713 recommandations portent effectivement sur l'égalité des genres et l'exercice effectif des droits des femmes. On constate depuis 2010 une dynamique positive du point de vue de l'exploitation de synergies, avec l'augmentation marquée du nombre de références faites à la question des femmes et de la paix et de la sécurité et d'informations présentées sur le sujet par les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans leurs rapports sur l'application de la Convention. Cette tendance s'est probablement accélérée à la suite de l'adoption, par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de la recommandation générale n° 30 (2013) sur

les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit⁵¹.

83. Les États Membres se mobilisent de plus en plus dans le cadre de coalitions mondiales afin de faire avancer le programme. En mai 2020, le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité a convoqué une session extraordinaire consacrée aux moyens de servir les priorités dans ce domaine dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le Liban, par exemple, s'est servi de son plan d'action national pour publier un décret portant création d'un fonds spécial et de services à l'intention des femmes ayant subi des violences de genre, en riposte à l'aggravation de ce phénomène. Les États Membres et organisations régionales qui ne l'auraient pas encore fait sont encouragés à rejoindre le Réseau. À l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), un pacte innovant en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire sera lancé dans le cadre du Forum Génération Égalité⁵². Ce pacte rassemblera les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes autour de la concrétisation des engagements et des activités d'ordre politique et financier déjà inscrits au programme. On veillera avec autant de soin à ce que les six coalitions d'action thématiques du Forum tiennent compte dans leurs travaux, des questions liées à la paix, à la sécurité et à l'action humanitaire.

B. Leadership, coordination et responsabilité redditionnelle à l'Organisation des Nations Unies

84. Il a déjà été souligné, dans de précédents rapports, qu'il fallait d'urgence faire preuve de volontarisme, mieux rendre compte des résultats obtenus et allouer les ressources nécessaires pour accélérer la concrétisation des engagements pris concernant les femmes et la paix et la sécurité. Selon l'évaluation indépendante de l'application des recommandations formulées dans les trois examens des questions de paix et de sécurité effectués en 2015, en dépit d'efforts et de progrès considérables, beaucoup reste encore à faire. Dans les rapports tirés de cet exercice étaient définis 10 engagements concrets, assortis d'un calendrier d'exécution, devant permettre de remédier aux défauts de mise en œuvre constatés. Les entités des Nations Unies ont souscrit à ces engagements et, un an après, il apparaît clairement qu'elles se sont résolument employées à y donner suite en renforçant leurs politiques et procédures relatives au genre.

85. La parité des genres à l'Organisation des Nations Unies est une priorité distincte de la pleine exécution des dispositions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Elle ne saurait se substituer à la prise en compte des questions de genre dans les activités des différentes entités. La parité a été atteinte parmi les hauts responsables du Secrétariat avant l'échéance fixée. L'écart dans la représentation des genres au niveau de la direction des missions, tant dans les missions politiques spéciales que dans les missions de maintien de la paix, s'est sensiblement réduit depuis 2016. En août 2020, les femmes comptaient pour 41 % du personnel de direction des missions, contre 21 % en 2017. Le Secrétaire général est toujours déterminé à atteindre l'objectif de la parité à l'Organisation et collabore avec les États Membres en vue de faire en sorte que l'on y parvienne et qu'on la maintienne. Globalement, le taux de représentation des femmes à des postes à responsabilités

⁵¹ Voir Agnieszka Fal-Dutra Santos et Kelly Yzique-Zea, « Strengthening synergies between CEDAW and women, peace and security resolutions », note de synthèse (Global Network of Women Peacebuilders, 2018). Disponible à l'adresse suivante : <https://gnwp.org/strengthening-synergies-between-cedaw-and-women-peace-and-security-resolutions/>.

⁵² Voir <https://forum.generationequality.org/fr>.

(postes de classe P-5 ou de rang supérieur) dans le système des Nations Unies a augmenté pour s'établir à 39 % en 2019, contre 29 % en 2007. Au niveau des coordonnateurs et coordinatrices résidents, la parité a été globalement maintenue et a également été atteinte, pour la toute première fois, dans les pays touchés par un conflit.

86. Les efforts visant à renforcer le dispositif relatif aux questions de genre dans toute l'Organisation se sont poursuivis (voir E/2020/50). Parmi les missions de maintien de la paix en activité, 10 disposent de groupes des questions de genre, dont 7 relèvent du bureau du (de la) chef de la mission, conformément aux recommandations formulées dans l'étude globale de 2015. En 2019, tous les postes de conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre et de spécialiste des questions de genre des missions ont été financés au moyen du budget ordinaire. Dans certains contextes, par exemple au Mali ou en République centrafricaine, les missions ont aussi été épaulées par des spécialistes techniques qui les ont aidées à répartir les tâches prioritaires concernant les femmes et la paix et la sécurité. Cet appui supplémentaire a été financé au moyen de ressources extrabudgétaires. À la fin de 2019, on comptait un nombre record de 27 conseillères et conseillers pour les questions de genre dans les missions politiques spéciales. Cinq missions ont bénéficié des services de conseillers principaux pour les questions de genre (de classe P-5 ou de rang supérieur) et neuf, de ceux de conseillers pour les questions de genre de classe P-4⁵³. Sept missions, dont trois comptant moins de 10 administrateurs(trices) dans leurs effectifs, n'ont pas reçu d'appui de ce type⁵⁴. Dans les missions politiques spéciales, la majorité des postes et des activités liés au genre sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires ; toute expertise en la matière n'est donc disponible qu'à titre temporaire et sous réserve que le projet soit financé. Sept opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales disposent de conseillères ou de conseillers pour la protection des femmes. Seule une poignée de coordinatrices et coordonnateurs résidents comptent des spécialistes des questions de genre parmi les membres de leurs bureaux, ce qui pose tout particulièrement problème dans les pays où ONU-Femmes n'est pas présente. Dans les contextes de transition, comme au Soudan, il est essentiel de pouvoir compter sur des capacités spécialisées pour relier les engagements pris par les différentes entités au titre de l'égalité des genres et des femmes et de la paix et de la sécurité à l'action menée par les organismes présents sur le terrain et en faire une priorité.

87. Dans les situations de crise humanitaire, on s'emploie à résorber le déficit de capacités en matière de genre en déployant à court terme des conseillères et conseillers principaux pour les questions de genre et de protection (équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes et équipe volante de spécialistes de la protection). En 2019, ces conseillères et conseillers principaux interinstitutions ont été déployés

⁵³ Toutes les missions sont épaulées par des conseillères ou conseillers pour la problématique femmes-hommes ou des coordonnatrices ou coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes au moins. Certains conseillers et conseillères ont assisté plus d'une mission (par ex. les conseillers pour les questions de genre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sont également intervenus auprès du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et celui de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre auprès du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre).

⁵⁴ Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban/ Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar et le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève. Ces trois dernières entités comptent moins de 10 administrateurs(trices).

dans 21 pays connaissant une crise humanitaire. Il s'agit là d'une mesure palliative ; il reste indispensable d'investir sur la durée dans les services de spécialistes techniques des questions de genre pouvant contribuer à faire converger action humanitaire et activités en faveur de la paix et du développement en vue de mieux exécuter le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

88. L'Organisation et ses hauts responsables sont toujours pleinement résolus à faire en sorte que les entités du système rendent mieux compte de l'action qu'elles mènent en exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans son précédent rapport, le Secrétaire général s'est engagé à mettre à jour les contrats de mission et les mandats des hauts responsables et les directives à leur intention afin d'y intégrer l'obligation d'honorer les engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité et la prise en compte des questions de genre. Tous les hauts responsables des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sont à présent tenus, en application de leur contrat de mission, de favoriser l'application des résolutions ayant trait aux femmes et à la paix et à la sécurité, d'en assurer le suivi, et de tenir compte des questions de genre dans l'ensemble des activités menées. Une disposition similaire a été intégrée aux mandats des envoyées spéciales et envoyés spéciaux.

89. Le Secrétaire général s'est également engagé à faire figurer l'égalité des genres et la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans les instruments de planification stratégique des Nations Unies et à renforcer la responsabilité redditionnelle en consolidant les cadres de suivi. Il est ressorti d'une étude menée auprès des entités des Nations Unies que celles-ci étaient nombreuses à avoir fait de l'égalité des genres un aspect transversal de leurs cadres de planification stratégiques, mais qu'une poignée d'entre elles seulement avaient défini l'égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité comme des axes de travail à part entière. Des progrès ont été faits du point de vue des indicateurs de genre, qu'on utilise de plus en plus souvent pour mieux rendre compte des résultats obtenus. Ainsi, en 2019, 10 missions de maintien de la paix ont communiqué, pour la première fois, des informations sur un ensemble de 15 indicateurs portant spécifiquement sur les femmes et la paix et la sécurité. De plus, quatre missions de maintien de la paix ont intégré des indicateurs relatifs aux femmes, à la paix et la sécurité correspondant à leurs activités propres dans leurs nouveaux cadres relatifs au dispositif global d'application du principe de responsabilité en matière de performance. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix met actuellement à jour ses indicateurs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. Le Programme de certification en matière de genre du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) traduit concrètement l'engagement du HCDH en faveur de l'égalité des genres, de la diversité et de l'inclusion. Dans la version révisée de sa politique relative à l'âge, au genre et à la diversité, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a défini précisément les responsabilités qui incombent aux hauts responsables et aux membres du personnel dans ces domaines. La progression du système des Nations Unies vers une meilleure prise en compte des questions de genre passe par un effort d'évaluation continu. C'est dans cette dynamique que s'inséreront les recommandations à paraître dans l'évaluation 2020 de l'action humanitaire interinstitutionnelle en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire.

90. Donnant suite à l'appel lancé par le Secrétaire général en vue d'accroître la mobilisation de la société civile et des populations locales, un groupe de travail conjoint Organisation des Nations Unies-société civile a établi, pour l'ensemble du système des Nations Unies, des principes directeurs devant faciliter la mise en œuvre de stratégies adaptées à chaque pays et applicables à l'échelle locale visant à inciter

la population à œuvrer en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix⁵⁵. On y trouve notamment des recommandations précises sur les moyens d'encourager les diverses actrices de la société civile à participer véritablement à tous les aspects de la consolidation de la paix, y compris à la négociation et à la mise en œuvre des processus et des accords de paix, et de leur faciliter l'accès à des dispositifs de financement souples et pérennes. Y figurent également des recommandations sur la sécurité et la protection des acteurs de la société civile dans des environnements contraints et sur la promotion et la protection de l'espace civique. L'ONU s'appuiera sur ces principes directeurs pour garantir que toute collaboration avec les organisations de la société civile est utile et efficace, notamment en cherchant comment associer les actrices de la consolidation de la paix au niveau local à des mesures de riposte à la COVID-19 axées sur l'être humain.

C. Financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

91. Si les financements consacrés à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont augmenté, notamment au cours des cinq dernières années, l'insuffisance et l'imprévisibilité des ressources restent un obstacle majeur. Souvent, les engagements pris n'ont débouché sur aucun budget, la planification ne s'est appuyée sur aucune analyse des questions de genre, et les recommandations des dirigeantes et des organisations de femmes sont restées lettre morte ou ont été négligées dans les décisions finales. Il convient de prendre des mesures plus conséquentes et plus audacieuses pour concrétiser la vision féministe fondée sur la paix positive et la sécurité humaine, que les artisanes de la paix ont exposée lorsqu'elles ont défini les composantes de ce programme, il y a 20 ans.

92. Dans les situations de conflit et de crise humanitaire, la COVID-19 peut avoir des effets dévastateurs et aggraver les privations, l'inégalité et la féminisation de la pauvreté. La façon dont la communauté internationale tiendra ses engagements en matière d'égalité des genres aura une incidence sur la capacité des pays à reconstruire leurs économies et leurs sociétés et à prévenir l'escalade de la violence. Il est inquiétant de constater que les femmes sont absentes ou exclues de nombreux processus et instances où sont actuellement élaborés des plans, des mesures budgétaires et des interventions de grande envergure. Il ressort d'un rapport récent que, sur 30 pays considérés, 25 % n'avaient pris aucun engagement financier ou politique, dans le cadre de leur riposte à la COVID-19, pour lutter contre la violence fondée sur le genre, pour protéger la santé sexuelle et procréative ou pour apporter une aide économique aux femmes⁵⁶.

93. Pour amener un changement durable et transformateur, il convient également de réexaminer l'économie politique mondiale. Les structures économiques et les dynamiques de pouvoir existantes ne sont pas viables, car elles continuent d'épuiser les ressources naturelles et empêchent la paix de s'installer. La crise de la COVID-19 a mis au jour des inégalités systémiques et des modèles de dépenses faussés. En particulier, la montée en flèche des dépenses militaires contraste vivement avec les contraintes que subissent les systèmes de protection sociale. En 2019, le montant des dépenses militaires mondiales a atteint 1 900 milliards de dollars, après avoir connu

⁵⁵ Voir www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/un_community-engagement_guidelines.august_2020.pdf.

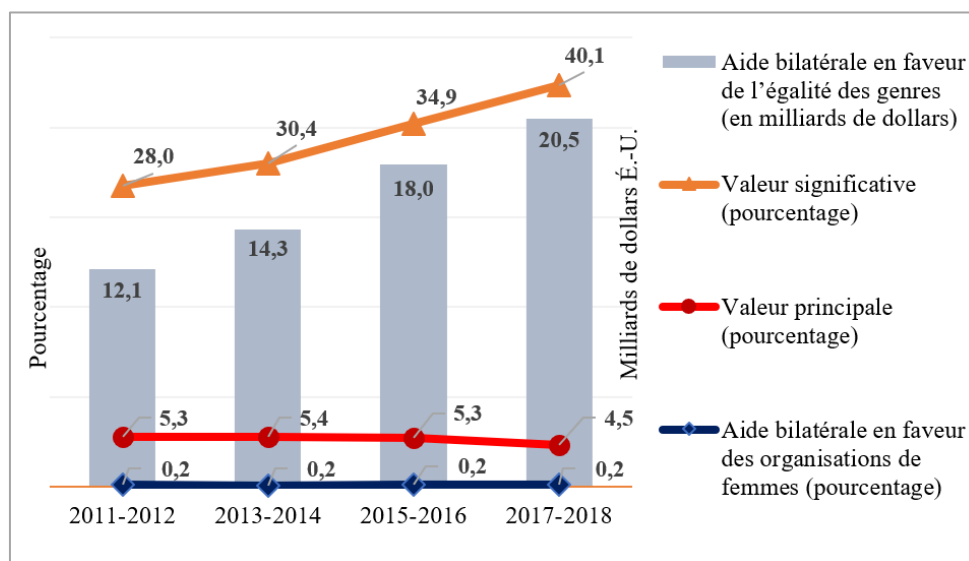
⁵⁶ CARE International, « Where are the women? The conspicuous absence of women in COVID-19 response teams and plans, and why we need them ». Disponible à l'adresse suivante : https://insights.careinternational.org.uk/media/k2/attachments/CARE_COVID-19-womens-leadership-report_June-2020.pdf.

la plus forte hausse annuelle en dix ans⁵⁷. Dans le même temps, les systèmes de protection sociale en place ont failli à leur mission : les mesures d'adaptation de l'apprentissage pendant la pandémie mettent encore plus en évidence les inégalités au sein des systèmes éducatifs ; les centres d'hébergement sont incapables de faire face à l'augmentation de la demande pendant les périodes de confinement total ; la fourniture de matériel médical et de masques est insuffisante, même dans les pays les plus riches ; les restrictions accrues en matière de soins de santé nécessaires touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles.

94. Le montant total de l'aide bilatérale destinée à favoriser l'égalité des genres dans les pays fragiles et touchés par des conflits a continué d'augmenter, atteignant 20,5 milliards de dollars par an en 2017-2018 (voir fig. 5). Néanmoins, la part de l'aide consacrée aux programmes ou aux projets dont l'objectif premier est d'accroître l'égalité des genres et le respect des droits des femmes est tombée à 4,5 %. En outre, les sommes versées aux organisations de femmes dans les pays fragiles ou touchés par des conflits a stagné à 0,2 % du montant total de l'aide bilatérale (96 millions de dollars par an en moyenne). En cette année qui marque des étapes historiques pour l'égalité des genres et la paix, il faut donner la priorité à une action concertée visant à inverser ces tendances, à élargir et à diversifier le groupe de donateurs qui appuient les initiatives en faveur de l'égalité des genres, et à garantir que les dirigeantes et les organisations de femmes qui œuvrent pour la paix dans des contextes fragiles ont accès à des financements durables.

Figure 5

Aide bilatérale destinée à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans des situations de fragilité et de conflit (moyenne annuelle, 2010-2018)



Source : OCDE, projets d'aide visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et données du Système de notification des pays créanciers. Informations disponibles à l'adresse suivante : <http://stats.oecd.org>.

Note : Les données représentent la moyenne annuelle.

⁵⁷ Voir <https://www.sipri.org/media/press-release/2020/global-military-expenditure-sees-largest-annual-increase-decade-says-sipri-reaching-1917-billion>.

95. Le défaut de financement continue de faire obstacle à la mise en œuvre intégrale des plans d'action nationaux, qui sont peu nombreux à bénéficier d'un budget propre ou de fonds centralisés préaffectés. En juin 2020, seuls 20 plans d'action nationaux (24 %) étaient assortis d'un budget au moment de leur adoption. Dans les cas où le financement du plan est décentralisé dans les ministères, départements et agences du gouvernement, les informations disponibles sont généralement insuffisantes pour assurer le suivi des allocations de fonds et les dépenses et pour évaluer correctement le montant total consacré à la mise en œuvre globale. Le Canada, l'Islande, la Norvège et la Suède comptent parmi les pays qui ont pris des mesures pour assurer un suivi plus complet des dépenses liées à leur plan d'action national. Les États Membres sont invités à allouer des fonds spécifiques à leur plan d'action national dans le cadre de leurs budgets centralisés et sectoriels et à suivre annuellement les dépenses consacrées à la mise en œuvre de ce plan.

96. À l'ONU également, le suivi et l'allocation des ressources financières doivent être améliorés. En décembre 2019, l'Équipe spéciale de haut niveau chargée de la question du financement de la promotion de l'égalité des genres a conclu que ce financement restait insuffisant dans l'ensemble du système des Nations Unies et a proposé de mettre en place un système automatisé de marqueurs de l'égalité des genres aux niveaux des entités et des équipes de pays. Les entités sont de plus en plus nombreuses à adopter des objectifs de financement et à mettre sur pied des systèmes de suivi des financements alloués à la promotion de l'égalité des genres. En 2020, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a officiellement adopté un marqueur genre révisé pour garantir la prise en considération systématique des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité à tous les stades de la formulation et de la planification des projets extrabudgétaires. En outre, il s'est engagé à consacrer au moins 17 % du budget annuel de l'appel pluriannuel à des initiatives et à des programmes qui tiennent compte du rôle crucial des femmes dans la prévention des conflits et le maintien de la paix et contribuent à le développer. Dans les entités qui disposent de systèmes de suivi des allocations, certaines évolutions positives ont été observées. Par exemple, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont alloué plus de la moitié des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes dans le monde à la promotion de l'égalité des genres, sous une forme ou une autre. Rares sont les équipes de pays des Nations Unies qui ont atteint l'objectif consistant à consacrer une part minimale des budgets des programmes à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, et à améliorer la prise en compte des questions de genre dans tous les postes de dépense. Chacune des entités des Nations Unies est censée prendre des mesures qui lui sont propres pour appliquer les recommandations formulées par l'Équipe spéciale de haut niveau chargée de la question du financement de la promotion de l'égalité des genres.

97. L'année 2020 marque également le dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes. Pendant la première décennie d'existence de cette nouvelle entité des Nations Unies, le nombre de demandes d'appui en matière de programmation et de coordination dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'aide humanitaire qui lui ont été adressées est monté en flèche au niveau mondial. Le montant total des dépenses qu'ONU-Femmes a consacrées aux programmes de paix et de sécurité et aux interventions humanitaires est passé de 89,44 millions de dollars en 2018 à 110,53 millions de dollars en 2019, le nombre de pays et territoires concernés étant passé de 55 à 65.

98. Le Fonds pour la consolidation de la paix a apporté la preuve que l'inclusion et la participation systématiques des femmes et des jeunes, ainsi que l'analyse des questions de genre, sont essentielles à une consolidation de la paix efficace. En 2019, le Fonds a approuvé 191 millions de dollars d'investissements dans 34 pays. Il a

consacré environ 40 % de ses investissements à des activités de consolidation de la paix tenant compte des questions de genre, dont 14 % avaient pour visée principale la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, contre 12 % en 2018. Les enseignements tirés par le Fonds dans l'exécution de programmes tenant compte des questions de genre pourraient être appliqués dans le cadre d'autres fonds de financement commun, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. En réponse au rapport sur les femmes et la paix et la sécurité que le Secrétaire général a publié en 2019, le Fonds pour la consolidation de la paix a défini deux priorités concernant cette question, qu'il a entrepris de traiter en 2020 dans le cadre de l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des sexes, à savoir : a) la participation des femmes et de leurs dirigeantes aux processus, aux activités de consolidation et à la prise d'initiative en matière de paix ; b) la protection des défenseuses des droits humains et des artisanes de la paix, en vue de combler les lacunes relevées dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

99. Les avances de la part d'autres initiatives multidonateurs sont les bienvenues. Au Myanmar, le Fonds commun pour la paix a affecté 15 % de son budget à la promotion de l'égalité des genres et a ouvert un guichet distinct pour les femmes et la paix et la sécurité. En Colombie, le fonds d'affectation spéciale multipartenaires a fait passer son budget initial, qui était de 15 %, à 30 % en 2019.

100. Dans son précédent rapport sur les femmes et la paix et la sécurité, le Secrétaire général a souligné l'importance d'un financement direct, souple et spécifique destiné aux groupes de la société civile et a invité les États Membres à aider le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire à atteindre son objectif de 40 millions de dollars d'ici à la fin de 2020. Le Fonds a non seulement dépassé son objectif, mais grâce à l'augmentation de l'aide, il a aussi réussi à multiplier par quatre le nombre d'organisations locales de la société civile qui bénéficient d'un financement. À ce jour, il a financé plus de 200 organisations dans des pays touchés par des conflits ou des crises humanitaires.

101. La pandémie mondiale de COVID-19 fait peser des menaces graves et inédites sur le travail essentiel et l'existence même des organisations locales de la société civile, qui interviennent en première ligne face aux crises. Dans le cadre d'une enquête menée par le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, 30 % de ses partenaires de la société civile locale ont déclaré que la pandémie et ses retombées mettaient en péril leur organisation. Il est à noter que de nombreuses organisations de femmes locales s'estiment particulièrement bien placées pour prévenir et combattre les effets de la pandémie. Pourtant, leurs contributions sont rarement remarquées ou financées. Pour remédier à cette situation, le Fonds a lancé un nouveau guichet d'intervention d'urgence face à la COVID-19, en vue de soutenir les projets des organisations de femmes situées aux avant-postes de la lutte contre la pandémie et de fournir aux organisations travaillant sur les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité un financement institutionnel, pour les aider à survivre pendant la crise. Près de 5 000 organisations locales de la société civile ont répondu à l'appel à propositions qui a été lancé dans 25 pays. Dans son rapport sur les retombées socioéconomiques de la COVID-19, le Secrétaire général a recommandé d'élargir et de doter le Fonds afin d'accroître le soutien aux organisations de femmes dans le contexte de la pandémie, et a exhorté les États Membres à faire de même.

102. Comme cela avait été demandé en 2019, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a ouvert un nouveau guichet d'intervention d'urgence relatif à la participation des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix. Ce guichet contribuera directement à accroître la participation des femmes aux

processus de paix, notamment en finançant les voyages, les visas, la garde d'enfants et le soutien logistique et technique.

D. Suivi des progrès et des résultats

103. Le dispositif actuel de suivi et d'application du principe de responsabilité, tel que défini au regard des indicateurs à utiliser pour suivre l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) (S/2010/498, annexe), a facilité la planification et la programmation fondées sur des données factuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies, faisant ainsi progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dix ans plus tard, il est temps de le mettre à jour. De toute évidence, dans les conditions de paix et de sécurité actuelles, les problématiques telles que la crise climatique, les pandémies, l'extrémisme misogyne, le pouvoir croissant des entreprises privées et le rôle des nouvelles technologies sont à prendre en considération. Le Conseil de sécurité ayant adopté six nouvelles résolutions depuis 2010, le dispositif de suivi doit être en phase avec les cadres politiques qui n'existaient pas en 2010, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les résolutions sur la pérennisation de la paix, le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, le programme de désarmement, le Traité sur le commerce des armes, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016. Cette démarche revêt également de l'importance dans le contexte de la révision du plan d'action en sept points pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466), dirigé par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et ONU-Femmes. Un groupe de travail spécialisé relevant du Comité permanent sur les femmes et la paix et la sécurité a été créé pour promouvoir la cohérence et renforcer le dispositif de suivi existant.

IV. Travaux du Conseil de sécurité

104. Au cours des cinq années qui ont suivi l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#), le pourcentage de résolutions du Conseil de sécurité qui comportaient des références explicites aux questions concernant les femmes et la paix et la sécurité n'était que de 15 %. Entre 2017 et 2019, il est passé à près de 70 %.

105. Le Conseil a fait évoluer ses pratiques de diverses autres manières. Depuis décembre 2016, il a invité plus de 50 représentantes de la société civile à venir lui présenter des exposés lors de séances consacrées à la situation dans des pays donnés. Par ailleurs, le nombre d'oratrices qui sont venues s'adresser au Conseil n'a cessé de croître, notamment parce que davantage de femmes ont été nommées à des postes de direction au sein de l'Organisation. En 2019, 38,8 % des 387 personnes qui ont été invitées à faire un exposé au Conseil en vertu de l'article 39 étaient des femmes, soit un pourcentage supérieur aux précédents records, qui étaient de 30 % en 2018 et de 24 % en 2017⁵⁸. Les hauts responsables de l'ONU fournissent des informations et des analyses plus détaillées sur les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil par l'intermédiaire du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de

⁵⁸ Voir l'« Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité en 2019 », disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/highlights-2019>. Cet aperçu est publié chaque année par la Division des affaires du Conseil de sécurité.

la paix et de la sécurité, qui a tenu en moyenne huit réunions par an depuis qu'il a entamé ses travaux en 2016⁵⁹.

106. Malgré ces avancées positives, certaines démarches se sont toutefois révélées plus laborieuses. Les deux résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité de 2019 ont été adoptées au terme de négociations ardues. En 2019, les membres du Conseil de sécurité ont organisé quatre réunions sur les femmes et la paix et la sécurité selon la formule Arria, ce qui constitue un record. Or, le pourcentage de décisions du Conseil de sécurité comprenant des références aux questions concernant les femmes et la paix et la sécurité a été inférieur à celui des deux années précédentes⁶⁰. Par ailleurs, le nombre d'orateurs de la société civile qui sont intervenus devant le Conseil a atteint un record en 2019, mais a chuté au premier semestre de 2020 après que le Conseil a dû suspendre ses séances régulières en raison de la pandémie de COVID-19. S'ils ont souvent été bien accueillis et applaudis, les conseils prodigués par ces intervenants ont rarement été suivis d'actions concrètes⁶¹. En ce qui concerne les sanctions, le Conseil a été prié à plusieurs reprises de veiller à ce que les groupes d'experts et les équipes de suivi disposent de ressources et de compétences spécialisées adéquates en matière d'égalité des genres et de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre ; l'ONU continuera de collaborer avec les États Membres pour s'assurer que ce soit le cas.

107. Dans son précédent rapport sur les femmes et la paix et la sécurité, le Secrétaire général a formulé plusieurs recommandations à l'intention des membres du Conseil, notamment celle de veiller à ce que les mandats des missions comportent des dispositions concrètes sur la participation effective des femmes aux mécanismes de suivi chargés de mettre en œuvre et de contrôler les accords de paix. Plusieurs des résolutions adoptées en 2019 contenaient de bons exemples de dispositions de ce type. Le Conseil s'est félicité de l'engagement pris à l'égard d'un quota de 35 % de femmes au sein des organes chargés de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Il a également demandé à toutes les parties au Mali de respecter le quota de 30 % de femmes au sein des mécanismes créés dans le cadre de l'accord de paix et les a exhortées à organiser un atelier de haut niveau pour définir les moyens d'atteindre cet objectif dans des délais convenus⁶².

108. Après qu'il a été recommandé, dans le rapport précédent, que les membres du Conseil demandent à être mieux informés des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité, les mandats des missions de maintien de la paix au Liban, au Mali, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, par exemple, ont été

⁵⁹ En 2019, l'Allemagne et le Pérou ont coprésidé le Groupe informel d'experts, en collaboration avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Deux réunions ont été consacrées au Soudan du Sud, alors que l'Afghanistan, la Libye, le Myanmar, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Yémen ont chacun fait l'objet d'une réunion.

⁶⁰ En 2019, 67 % des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité comprenaient des dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité, contre 72 % en 2018. Alors qu'il était de 85 % en 2018, le pourcentage de déclarations de la présidence du Conseil qui comportaient des références aux femmes et à la paix et la sécurité a accusé une forte baisse en 2019, passant à 40 %.

⁶¹ Voir les analyses du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, disponibles aux adresses suivantes : <https://www.womenpeacesecurity.org/resource/mapping-women-peace-and-security-in-the-un-security-council-2019/> et <https://www.womenpeacesecurity.org/support-civil-society-security-council/>.

⁶² Résolutions du Conseil de sécurité suivantes : 2514 (2020), par. 31, 2480 (2019), par. 4 et 5, et 2531 (2020), par. 4.

renouvelés en tenant compte de cette exigence⁶³. Il ressort néanmoins d'un examen indépendant effectuée par le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité que la plupart des rapports ne présentent toujours pas d'analyse approfondie de ces questions⁶⁴. Dans leurs déclarations, de nombreux membres du Conseil ont soulevé ces questions de manière plus systématique. Ils ont insisté pour que les femmes représentent au moins 30 % des participants à toute réunion organisée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et ont souligné l'importance de maintenir le quota de 30 % de femmes lors des prochaines élections en Somalie.

109. Il est indispensable de prendre régulièrement la parole pour mettre en avant la légitimité et la valeur des personnes qui défendent les droits humains, qui bâtissent la paix et qui représentent la société civile, et pour condamner toutes les attaques dont elles sont victimes. Lorsque ces personnes sont harcelées ou menacées parce qu'elles collaborent avec l'ONU, et notamment avec le Conseil de sécurité, les membres du Conseil ou les organismes des Nations Unies doivent envisager une intervention en consultation avec la personne concernée et les organisations de la société civile qui la soutiennent. Il faut protéger les modalités et les espaces indépendants de participation de la société civile, et les membres du Conseil sont encouragés à poursuivre leur collaboration à cet égard avec le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

V. Conclusions et recommandations

110. Si le présent rapport rend compte des progrès qui ont été accomplis et des problèmes qui se sont posés au cours de l'année écoulée, il fait également le point sur deux décennies d'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Vingt ans après l'adoption de ce texte, notre action ne se limite pas à des déclarations et des résolutions. Nous constatons de profonds changements dans la manière dont l'ONU œuvre à la paix et à la sécurité internationales, dans les ressources qu'elle mobilise et dans les compétences qu'elle sollicite. Des avancées notables ont été enregistrées en cours de route, puisque le mouvement des femmes et ses alliés au sein des gouvernements et des institutions internationales ont permis de modifier des lois discriminatoires, de franchir des étapes cruciales en matière de représentation politique et de jurisprudence internationale, et de changer la donne dans un processus de paix. Pourtant, les avancées ont été trop lentes et trop limitées, des revers ont été essuyés et certains des progrès réalisés ont été réduits à néant sans peine.

111. La pandémie de COVID-19 est un signal d'alarme pour la communauté internationale, qui est déjà mise à rude épreuve par la montée du nationalisme et les attaques contre le multilatéralisme et les normes mondiales. Il nous faut bâtir d'urgence des sociétés plus égalitaires et plus inclusives. Soit nous perdrons les bénéfices que nous avons durement acquis sur le plan des droits des femmes, des objectifs de développement durable et de la sécurité internationale, soit nous sortirons de la pandémie plus égaux et plus résilients et nous engagerons sur la voie d'une paix durable et inclusive. Vingt ans après que les mouvements féministes transnationaux sont parvenus à faire adopter la résolution 1325 (2000), il est temps de concrétiser leur vision transformatrice et de construire pour toutes et tous une paix juste et

⁶³ En 2019, 90 % des rapports du Département des opérations de paix (35 sur 39) et 96 % des rapports du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (23 sur 24) contenaient des références aux femmes et à la paix et à la sécurité, ou des informations sur les violations visant les femmes et les filles.

⁶⁴ Voir www.womenpeacesecurity.org/roadmap-2020/.

durable, fondée sur des structures de pouvoir inclusives qui sous-tendent nos économies, nos systèmes politiques et nos processus de paix.

112. Je suis fermement convaincu que le système multilatéral est capable de relever ce défi. En 2019, alors que nous nous préparions à cet anniversaire, j'ai adressé des directives aux organismes et départements des Nations Unies, ainsi que des recommandations aux États Membres et au Conseil de sécurité (S/2019/800, par. 34 à 38). Ces indications sont tout aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a un an. Leur mise en œuvre sera suivie chaque année par mon comité exécutif. Par ailleurs, j'espère que la communauté internationale changera profondément la manière dont elle œuvre pour la paix et la sécurité internationales. Le Programme 2030 a établi un plan directeur mondial pour une paix, une sécurité et un développement durables ; aussi devons-nous unir nos forces en faveur d'une démarche de consolidation de la paix et d'élaboration de politiques qui soit inclusive et égalitaire.

113. Au cours des dix prochaines années, efforçons-nous de :

a) **Faire pression pour un changement radical en faveur de la participation utile des femmes à notre démarche de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix, en veillant à ce qu'elles y contribuent pleinement et en toute égalité en tant que partenaires, et ce, dès les premières étapes de chaque processus de paix et de chaque action politique appuyés par l'ONU.** Comme je l'ai précisé dans le cadre de mon initiative intitulée « Action pour le maintien de la paix », la participation pleine, égale et utile des femmes est une priorité politique non négociable pour l'ONU. Dans mon rapport sur les femmes et la paix et la sécurité de 2019, j'avais déjà demandé que soient organisées, au début de chaque processus de médiation, et chaque année par la suite dans le cadre des processus en cours, des réunions de haut niveau axées sur le contexte, lors desquelles il serait question de la conception et de l'accompagnement de processus inclusifs. Notre action nécessitera des investissements importants dans de nouveaux modes de participation des femmes, qui passeront notamment par l'exploitation des technologies numériques, l'élargissement de nos partenariats avec divers réseaux de femmes, et le renforcement et la modernisation de la collecte de données pour rendre publiques, en temps réel, les informations sur la participation des femmes aux processus de paix. J'espère que ces efforts combinés donneront des résultats tangibles dans les cinq à dix prochaines années ;

b) **Faire de la défense inconditionnelle des droits des femmes la caractéristique la plus visible et la plus reconnaissable des travaux de l'ONU en matière de paix et de sécurité.** J'ai demandé à tous les hauts fonctionnaires de relayer mon appel à l'action en faveur des droits humains et de veiller à ce que les déclarations et les communiqués publics, ainsi que les autres formes de dialogue avec toutes les parties prenantes, mettent en avant le fait que les femmes doivent pouvoir exercer l'ensemble de leurs droits humains et qu'il faut reconnaître la légitimité et la valeur du travail effectué par les défenseuses des droits de la personne et les artisanes de la paix. En outre, j'ai demandé aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques de donner l'alerte, dans leurs rapports périodiques, sur tout signe de réaction hostile ou de représailles, et d'améliorer leurs activités de suivi et de communication d'informations concernant les menaces et les actes de violence contre les militantes, y compris les défenseuses des droits humains. Je rappelle que des références générales ne suffisent pas lorsqu'il s'agit de risques persistants ; il convient de fournir des données et des analyses précises sur l'identité des personnes ciblées, la nature de leur travail et les modalités d'intervention des autorités nationales et des acteurs internationaux. Notre action politique, nos partenariats et notre planification stratégique aux niveaux mondial, régional et national doivent refléter

notre engagement en faveur des droits des femmes, qui est éclairé par une analyse des conflits tenant compte des questions de genre dans chaque contexte ;

c) **Inverser la tendance à la hausse en matière de dépenses militaires mondiales en vue d'encourager les investissements dans les infrastructures et les services sociaux qui renforcent la sécurité humaine.** J'ai demandé aux États Membres de ratifier le Traité sur le commerce des armes et de contrôler la disponibilité des armements, de promouvoir la participation des femmes à tous les processus et instances de maîtrise des armes et de désarmement, et de diminuer les dépenses militaires excessives. Dans le contexte actuel, il convient de renouveler les efforts de réduction des dépenses militaires, ce qui a été l'un des principaux objectifs stratégiques du mouvement des femmes en faveur de la paix. J'engage celles et ceux qui œuvrent pour les femmes et la paix et la sécurité, d'une part, et pour le désarmement, d'autre part, à unir leurs forces pour passer ces dépenses en revue et les ramener en dessous de leur niveau actuel, notamment en élaborant des analyses fondées sur les faits, des recommandations et des actions de sensibilisation qui fassent le lien entre les économies réalisées en matière de dépenses militaires et les investissements dans le développement économique et social ;

d) **Mobiliser la communauté des donateurs autour du respect universel de l'objectif consistant à allouer à la promotion de l'égalité des genres au moins 15 % de l'aide publique au développement consacrée aux pays touchés par un conflit, et d'attribuer les 85 % restants en tenant compte des questions de genre, notamment en multipliant par cinq le pourcentage de l'aide directe accordée aux organisations de femmes, qui est actuellement de 0,2 %.** Il s'agit non seulement d'augmenter les montants alloués, mais aussi d'affecter des ressources au traitement des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité, et d'en assurer le suivi, en s'inspirant de l'exemple donné par certains donateurs et entités des Nations Unies, comme le Fonds pour la consolidation de la paix. J'attends de toutes les entités des Nations Unies et des équipes de pays concernées qu'elles suivent les recommandations formulées par l'Équipe spéciale de haut niveau chargée de la question du financement de la promotion de l'égalité des genres et fixent dès lors des critères pour atteindre l'objectif consistant à allouer un minimum de 15 % du budget des programmes à la promotion de l'égalité des genres et à prendre davantage en compte les questions de genre dans tous les domaines de dépenses, comme préconisé dans mon rapport de 2019. La mise en œuvre de cette directive fera l'objet d'un suivi annuel et sera examinée par mon comité exécutif ;

e) **Révolutionner l'utilisation des données sur les femmes et la paix et la sécurité, de manière à atteindre le grand public, combler les lacunes dans ce domaine et améliorer notre connaissance des questions les plus brûlantes, en s'appuyant sur ma stratégie d'exploitation des données.** Pendant les vingt années de mise en œuvre de ce programme, les rapports annuels que nous avons présentés au Conseil de sécurité contenaient des informations détaillées sur les tribunaux internationaux et les négociations de paix, les taux de participation des femmes dans les milieux politiques et dans le secteur de la sécurité, les atrocités perpétrées contre les femmes et les filles, la complexité des plans d'action nationaux, ainsi que les indicateurs de professionnalisation et de développement normatif de nos institutions internationales. Bien que nous en sachions toujours plus sur ces questions, de vastes lacunes subsistent. Il va sans dire que nous devons élargir nos partenariats en matière de production et d'exploitation des données et accroître nettement nos investissements pour que les connaissances soient utiles à la fois aux décideurs politiques et au grand public, et qu'elles présentent de l'intérêt dans les conditions de paix et de sécurité actuelles et au regard des problèmes qui se font jour et des nouvelles tendances.

114. Plus que jamais, nous devons faire fond sur les progrès graduels réalisés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, passer d'une mise en œuvre progressive à une mise en œuvre globale, et consentir tous les efforts possibles pour résoudre les problèmes en suspens, avec une vigueur et un engagement sans faille.
